



Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 5/2024

Sitzungen vom / Séance du 18.11.2024



VILLE DE
LUXEMBOURG
www.vdl.lu



multiplicity



ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 18 novembre 2024

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

- | | | |
|------|---|-----|
| I. | Remplacement d'un membre de la commission du vivre-ensemble interculturel | 497 |
| II. | Affaires de personnel des Hospices civils | 497 |
| III. | Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg | 497 |

EN SÉANCE PUBLIQUE

- | | | |
|-------|--|-----|
| IV. | Questions posées par des conseillers communaux | 497 |
| | 1) Question urgente de Madame la conseillère Gaasch relative à un cas de pollution des eaux et une facture adressée au syndicat <i>Minettkompost</i> | 497 |
| | 2) Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant la place multifonctionnelle située à côté du Stade de Luxembourg | 497 |
| | 3) Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de l'obligation de location de stands dits camelots au Marché de Noël | 498 |
| | 4) Question urgente de Madame la conseillère Gaasch au sujet de l'abattage prévu d'un arbre centenaire rue Godchaux à la <i>Schläifmillen</i> (Hamm) | 498 |
| V. | Circulation | 499 |
| VI. | Conventions | 499 |
| VII. | Devis de travaux | 501 |
| | 1) Rénovation et transformation de la Cinémathèque | 501 |
| | 2) Rénovation du grand auditoire du Conservatoire | 504 |
| | 3) Travaux d'infrastructures dans les rues Albert Calmes, Nicolas Margue, Nicolas Majerus, Alphonse Rupprecht et de Trèves | 506 |
| | 4) Réaménagement de la rue Jean-François Gangler, de la rue Nicolas Martha et de la place Jeanne d'Arc | 506 |
| VIII. | Urbanisme | 508 |
| | 1) Modification ponctuelle du PAP « Dernier Sol » | 508 |
| | 2) Modification ponctuelle du PAG concernant le Stade Prince Jean | 508 |
| | 3) Modification ponctuelle du PAP QE concernant le Stade Prince Jean | 509 |

4)	Modification ponctuelle du PAG concernant le Val des Bons Malades	509
5)	Modification ponctuelle du PAP QE concernant le Val des Bons Malades	509
6)	Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 1, rue d'Epernay	509
7)	Lotissements de terrains	509
IX.	Organisation scolaire définitive 2024/2025 du Conservatoire	510
X.	Subsides extraordinaires	512
XI.	Motion pour l'apaisement efficace du trafic devant les écoles (vote)	512
XII.	Motion pour la mise en œuvre du projet « Future Generation » de <i>Youth and Work</i> à Luxembourg-Ville (présentation)	516
XIII.	Plan de gestion de la forêt des Hospices civils	517
XIV.	Office social : création d'un poste	517
XV.	Affaires judiciaires	517
XVI.	Création / suppression de postes	519

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DU VIVRE-ENSEMBLE INTERCULTUREL

II. AFFAIRES DE PERSONNEL DES HOSPICES CIVILS

III. AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

En séance publique

IV. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question urgente de Madame la conseillère Gaasch relative à un cas de pollution des eaux et une facture adressée au syndicat *Minettkompost*

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Lors de la demande d'autorisation pour l'extension de l'installation du syndicat *Minettkompost*, dont la Ville de Luxembourg est membre, il a été remarqué que des eaux polluées, dont le volume est estimé entre 20.000 et 55.000 équivalents-habitants, ont été laissées s'écouler sans autorisation dans les canalisations de Mondercange et de là dans la station d'épuration de Schiffange. Une partie de ces eaux, n'ayant pas pu être retenue par un bassin de rétention, a été déversée dans un cours d'eau et l'a pollué. Pour ces raisons, le SIVEC (Syndicat intercommunal à vocation écologique) a décidé d'envoyer au syndicat *Minettkompost* une facture de plus de 1,4 millions d'euros par an sur les trois prochaines années.

- Quelles sont les conséquences environnementales de cette situation ?
- Qu'est-ce qui est fait pour remédier à cette situation ? Dans quels délais ?
- La situation, ainsi que l'absence d'autorisation étaient-elles connues lors de l'adhésion de la Ville de Luxembourg à *Minettkompost* ?
- Quelles sont les conséquences financières de la décision du SIVEC pour la Ville de Luxembourg ?
- Y a-t-il un impact sur les projets futurs de *Minettkompost* et sur la coopération de la Ville de Luxembourg avec *Minettkompost* ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Madame la conseillère Gaasch avait introduit cette question il y a un mois. La semaine passée, ce sujet a été abordé lors d'une réunion du conseil d'administration de *Minettkompost*. Madame la conseillère Gaasch y était également présente en tant que représentante de la Ville de Luxembourg, mais il va de soi que

nous apporterons également les réponses nécessaires au conseil communal.

Selon *Minettkompost*, il n'y a pas eu de conséquences écologiques, car l'eau de pressage est directement acheminée vers la station d'épuration de Schiffange via le collecteur de Monnerich. Cette situation existe depuis les années 1990. En 2003, une autorisation a été accordée par l'Administration de la gestion de l'eau. Une nouvelle loi est arrivée en 2008. Si celle-ci avait existé avant, on n'aurait pas été en conformité. En 2013, *Minettkompost* a mis en service l'installation de méthanisation, qui a également été autorisée. Ce n'est qu'il y a quelques années, avant la pandémie de Covid, que les discussions ont commencé pour savoir si la manière de procéder était correcte. Après la pandémie, le SIVEC a dit qu'il fallait trouver une solution pour les eaux de pressage et que la contribution financière de *Minettkompost* devait être adaptée au nombre correct d'habitants. A partir de 2025 - il ne s'agit pas d'une sanction et le paiement n'est pas rétroactif - *Minettkompost* paiera 1,4 million d'euros par an au SIVEC. Sur ce montant, la Ville de Luxembourg paiera environ 200.000 euros par an. La plupart des communes sont à la fois membres du SIVEC et de *Minettkompost* et récupèrent ainsi une partie de l'argent, mais ce n'est pas le cas de la Ville de Luxembourg et d'autres communes qui ne sont pas membres du SIVEC. Il a été convenu de prendre 25.000 équivalents-habitants comme base de calcul.

Le problème vient du fait que le collecteur est sous-dimensionné depuis longtemps. S'il pleut beaucoup, le bassin finit par déborder. L'eau ne provient pas seulement de *Minettkompost*, mais aussi des communes concernées, dont beaucoup n'ont pas de réseau séparé pour les eaux pluviales et les eaux usées. Une solution a été élaborée. Elle consiste à utiliser l'eau de pressage comme engrais pour l'agriculture. Cela présuppose la construction de cuves de stockage, car l'eau de pressage ne peut être épandue dans les champs que pendant la phase de végétation, c.-à-d. lorsque la fertilisation est autorisée. Le dossier d'autorisation sera prochainement déposé auprès de l'Administration de la gestion de l'eau. Dès que l'autorisation sera obtenue, la construction des cuves de stockage pourra commencer. Le projet devrait alors pouvoir être mis en œuvre dans un délai de trois ans.

2) Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant la place multifonctionnelle située à côté du Stade de Luxembourg

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Il y a trois ans, le Stade de Luxembourg a été inauguré. À côté du stade se trouve un parking pouvant être utilisé comme place multifonctionnelle pour des événements majeurs. Or, à ma connaissance, cette place n'a jamais été utilisée autrement que comme parking.

- Cette place a-t-elle déjà été utilisée pour des événements ? Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi pas ?
- Quel a été le coût supplémentaire pour aménager cette place multifonctionnelle (au-delà du parking) ?
- Compte tenu de la situation privilégiée de cette place, pourquoi le collège échevinal ne fait-il pas davantage de promotion pour cet endroit ? Quels événements seront adaptés pour avoir lieu sur cette place ? Quelles seront les conditions de location ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : En effet, le parking peut également être utilisé pour des événements comptant jusqu'à 12.562 personnes (ou 2.400 personnes assises). Plusieurs événements y ont déjà été organisés : le départ du Tour de Luxembourg 2022, le *Ceratzit Festival Elsy Jacobs* (2023),

la *Fête du vélo - Vélo pour tous / Be active night* (2021) ainsi que le *Spiridon Bëschlaf*.

Les coûts supplémentaires pour aménager le parking comme espace multifonctionnel s'élevaient à 1.890.594,29 € selon le devis rectifié, mais le décompte définitif n'a pas encore été effectué.

Le fait qu'aucun concert ou autre événement de ce type n'ait été organisé jusqu'à présent s'explique par l'impossibilité d'organiser simultanément des événements sur cette place et dans le stade, par la priorité donnée aux événements sportifs (football et rugby) et par le fait que les calendriers de l'UEFA et de la FIFA ne permettent pas de planifier les événements à long terme.

Nous avons toutefois l'intention d'utiliser davantage la place en question pour l'organisation d'événements pendant les mois où les matchs de football sont plus rares (en particulier en hiver). Nous pensons par exemple que le Cirque de l'Avent pourrait s'y installer à l'avenir (plutôt que sur le Glacis). Dans cette optique, les infrastructures techniques sur la place à côté du stade seront renforcées – ce qui ne représente pas un effort majeur – afin de garantir que tout se passe bien en termes d'éclairage et de chauffage, par exemple.

3) Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de l'obligation de location de stands dits camelots au Marché de Noël

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Selon mes informations, outre le droit de place de 1.500 €, certains exposants de la catégorie dite des camelots ont été obligés cette année, sans information préalable, de louer un chalet de la Ville de Luxembourg au prix de 1.000 € par mètre courant pour participer au Marché de Noël et ne peuvent plus utiliser leur propre chalet.

- Pouvez-vous me confirmer cette information ?
- Pourquoi cette démarche, qui implique un surcoût considérable pour les personnes concernées ?
- Combien d'exposants sont concernés par cette mesure ?
- Est-ce qu'il y a eu des annulations ? Si oui, combien ?
- Y a-t-il d'autres changements pour les exposants cette année ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je regrette que cette question contienne des insinuations subliminales et que le contenu soit faux à 99 %. Dans le règlement-taxe de la Ville de Luxembourg, accessible à tous sur le site Internet www.vdl.lu, on peut lire que le droit de place pour le marché de Noël n'est pas aussi élevé que celui indiqué dans la question de Monsieur le conseiller Benoy, mais qu'il s'agit plutôt de quelques centaines d'euros (pour un stand de trois ou six mètres de long).

Les participants peuvent parfaitement utiliser leurs propres stands, pour autant que ces derniers répondent aux exigences de qualité de la Ville de Luxembourg dans le sens d'un beau marché de Noël au cœur de la capitale. Depuis quelques années, il arrive que certains participants ne possèdent pas leur propre stand. C'est pourquoi la Ville loue des stands de trois ou six mètres et les sous-loue aux forains au même prix que celui payé par la Ville. Il en va de même pour la décoration. Le loyer est de 1.150 € pour un stand de trois mètres et de 2.500 € pour un stand de six mètres. À cela s'ajoutent 163,48 € par mètre courant de décoration.

Si vous avez un stand de six mètres de long, vous payez donc environ 4.000 € pour toute la durée du marché de Noël (plus de 40 jours), y compris le droit de place. Par jour, on se situe donc à moins de 100 € par mètre courant – et on n'a pas besoin d'avoir son propre stand, ni de personnel pour le monter et le démonter.

Cette année, nous avons un participant supplémentaire qui a loué un stand auprès de la Ville. Au total, il y a 13 stands de 6 mètres de long et 18 stands de 3 mètres de long. Nous avons dit à un participant en octobre 2023 que son stand n'était en fait plus adapté, mais qu'il pouvait l'utiliser une nouvelle fois. Cette année, ce forain a tout de suite accepté de louer un stand auprès de la Ville, et il en est très satisfait.

Je souhaite à tous les forains beaucoup de succès et aux visiteurs des marchés de Noël, qui seront ouverts jusqu'au 31 décembre, beaucoup de plaisir et de bons moments.

4) Question urgente de Madame la conseillère Gaasch au sujet de l'abattage prévu d'un arbre centenaire rue Godchaux à la Schläifmillen (Hamm)

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Des citoyens ont attiré notre attention sur le fait que, dans le cadre des travaux réalisés dans la rue Godchaux, un arbre centenaire de type douglas, apprécié des riverains ainsi que des oiseaux, écureuils et autres espèces, serait abattu. La question se pose également de savoir si d'autres arbres dans cette allée, notamment des châtaigniers, sont aussi menacés.

Madame le bourgmestre, dans la séance du conseil communal du 12 juillet 2021, en réponse à une question de Madame la conseillère Brömmel au sujet des arbres centenaires situés à proximité du 66, rue de la Montagne à Hamm (futur home du groupe scouts *Telstar*), et notamment au sujet d'un cèdre se trouvant sur ce site, vous vous êtes personnellement prononcée en faveur du sauvetage de ces arbres « la diversité dans la nature doit être considérée comme un enrichissement. »

- Est-ce que l'abattage de ce douglas centenaire est réellement prévu ? Si oui, dans le cadre de quel projet et pourquoi ?
- Quelles mesures ont été prises pour sauver cet arbre ? Quelles alternatives ont été analysées ?
- Qu'en est-il des autres arbres dans cette allée ? Y-a-t-il eu des abattages ? D'autres arbres sont-ils menacés d'abattage ? Quelles mesures ont été prises pour la sauvegarde des arbres dans cette allée ?
- Combien d'arbres ont finalement été abattus pour la construction du home scout ?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Je peux rassurer Madame la conseillère Gaasch, car le 23 octobre 2024, lorsque les plans des travaux à venir lui ont été présentés par le service concerné, le collège échevinal a immédiatement décidé de faire revoir les plans, afin de préserver le douglas centenaire qui se trouve au milieu de la zone concernée par les travaux. Il tient à cœur au collège échevinal de préserver tous les arbres pour lesquels cela s'avère possible. Il s'agit donc maintenant de préserver l'arbre en question tout en réussissant à mettre en place les infrastructures de canalisation nécessaires sur ce site.

Six arbres ont été abattus dans les environs du home de scouts. Des études approfondies avaient été menées auparavant (une cartographie des biotopes, une étude sur la faune et la flore, un screening ornithologique, une étude sur les chauves-souris), et la Ville de Luxembourg a ensuite obtenu l'autorisation nécessaire de l'Administration de

l'environnement. Conformément à un *gentleman's agreement*, les six arbres qui n'ont pas pu être conservés seront soit compensés sur place - dans la mesure du possible -, soit via le système d'éco-points.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : J'espère que le collège échevinal veillera, dans le cadre de la révision des plans, à ce qu'aucun arbre ne doive être supprimé.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous avons un grand cœur pour tous les domaines de la nature, qu'il s'agisse des arbres, des animaux ou de l'eau propre. Je peux vous assurer que le collège échevinal cherche toujours la meilleure solution en son âme et conscience.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Les plans révisés seront-ils présentés au conseil communal ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Les plans ne seront pas présentés au conseil communal, mais nous vous informerons volontiers de ce qui sera retenu.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : J'avais déposé une question à caractère urgent. Cette question n'a pas été traitée aujourd'hui.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Vous avez déposé plusieurs questions. Celles-ci seront traitées lors de la prochaine séance du conseil communal.

V. CIRCULATION

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Ai-je raison de penser que le conseil communal n'a pas encore été saisi des mesures de circulation concernant le marché de Noël de la place de Paris ? Je voudrais rappeler que l'année passée, une solution acceptable a été trouvée pour la circulation des piétons et des cyclistes pendant le marché de Noël, et j'en appelle donc à Monsieur l'échevin Goldschmidt de veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'espace pour les cyclistes et les piétons sur l'itinéraire cyclable qui passe par là, afin qu'il n'y ait pas de conflits entre les usagers de la route mentionnés.

Le revêtement de la chaussée devant l'école de l'avenue Gaston Diderich a été rénové. Le revêtement est esthétique, mais il invite à rouler vite, ce qui ne contribue pas à apaiser le trafic. C'est regrettable.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Notre groupe s'abstiendra lors du vote sur les dispositions qui entraînent temporairement la fermeture des trottoirs aux abords des chantiers. Nous sommes cohérents dans notre position, mais pas sectaires. Comme nous avons pu constater que les explications sont devenues en partie plus précises, nous soutiendrons la réglementation relative à la place Dargent.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : La réglementation de la circulation des cyclistes et des piétons dans le secteur de la place de Paris pour la durée du marché de Noël sera la même que l'année passée.

Rien n'a changé en ce qui concerne la réglementation de la circulation aux abords de l'école située avenue Gaston Diderich. Je peux assurer Monsieur le conseiller Benoy que le collège échevinal travaille intensivement sur des mesures de modération du trafic dans les quartiers. L'avenue Gaston Diderich fait également partie de ces efforts. Il n'est pas prévu d'y prendre des mesures permettant aux voitures d'avancer plus rapidement. Il se peut que des travaux de réparation aient été effectués parce que des pavés étaient endommagés.

Probablement en janvier prochain, le conseil communal sera saisi de propositions de modération de la circulation - non seulement dans le quartier Belair, mais aussi dans d'autres quartiers de la ville.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Aux abords de l'école de l'avenue Gaston Diderich, des pavés étaient détachés et endommagés, ce qui représentait un danger. Dans le jargon, on parle de « *Kuckucksnäschter flecken* » (« réparer les nids de coucou ») pour désigner les travaux effectués. Le moyen le plus rapide de réparer de telles zones endommagées est de les recouvrir d'asphalte. La prochaine étape consistera à prendre une décision quant à l'aménagement définitif.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Les travaux réalisés il y a plus de 20 ans pour améliorer la sécurité routière dans l'avenue Gaston Diderich ont atteint leur but et cette sécurité doit être garantie à l'avenir.

Les règlements de circulation comprenant la fermeture temporaire des trottoirs pendant des travaux sont approuvés, les représentants du groupe LSAP s'abstenant. Les autres règlements temporaires et modifications définitives du règlement communal de circulation sont approuvés à l'unanimité.

VI. CONVENTIONS

- 1) Convention entre la Ville et le propriétaire, respectivement le promoteur, en vue de la mise en œuvre du PAP « Rue de Prague - Rue Mathias Hardt ». Le PAP a été approuvé par le conseil communal le 17 octobre 2016, et par le ministère de l'Intérieur le 19 janvier 2017. Le 11 juillet 2022, le conseil communal a approuvé une modification ponctuelle du PAP. La présente convention règle notamment la cession des fonds réservés à la voirie et aux équipements publics, ainsi que les modalités de réalisation des travaux de voirie et des équipements publics.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 2) Convention entre la Ville et la société *Guddebiery s.a.* en vue de la mise en œuvre des phases 1 et 2 du PAP « Guddebiery » (rue de Cessange). Le PAP a été approuvé par le conseil communal lors de sa séance du 19 octobre 2020, et par le ministre de l'Intérieur le 11 janvier 2021. La convention comprend un échange de terrains (2,14 ares au prix de 433.992 €, respectivement 54,03 ares au prix de 15.694.720 € ; soule en faveur de *Guddebiery s.a.* : 15.260.728 €). Deux parcelles supplémentaires d'une surface totale de 1,06 are à l'extérieur du PAP sont cédées gratuitement à la Ville en vue de la viabilisation du PAP. La Ville reçoit également, à titre gratuit, une servitude de passage pour aménager une aire de rebroussement provisoire. Les logements à coût modéré doivent être intégralement réalisés dans la phase 1 du PAP. La Ville s'engage à mettre en œuvre l'intégralité des unités de logements à coût modéré sur les parcelles 178/4214, 174/4207, 174/4212 et 173/4181. Les travaux de voirie et d'équipements publics nécessaires à la viabilité des phases 1 et 2 du PAP seront réalisés par le promoteur (*Guddebiery s.a.*) sous le contrôle et la surveillance de la Ville. L'intégralité des travaux est réalisée aux frais du promoteur, de sorte qu'aucun devis n'est à voter par le conseil communal.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Après quatre ans, ce projet si important pour le développement de la ville avance. Il prévoit la création de 410 logements, dont 100 maisons unifamiliales, et 25.000 m² d'espaces verts. 300 arbres y seront plantés. L'introduction de zones 30 et 20 km/h est prévue. Des chemins piétonniers seront aménagés et des aires de jeux seront installées. Le PAP s'intégrera à la densité de construction et au tissu urbain existants. Sans le boulevard de Merl et le boulevard de Cessange, une densité plus élevée entraînerait des difficultés au niveau de la circulation. Le quartier de Cessange se développe ainsi de manière cohérente. Un centre de quartier se développe de plus en plus clairement autour de la place de Roedgen.

La phase 1 du projet prévoit la création de logements abordables. La Ville s'engage à réaliser ces logements. Cela souligne une fois de plus l'importance que nous accordons tous à la création de logements. Le lancement de la phase 1 donne le coup d'envoi de la mise en œuvre de l'ensemble du PAP. Le calendrier pour la mise en œuvre est-il déjà connu ? Notre groupe soutiendra bien évidemment la présente convention.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Monsieur le conseiller Philippart de ses explications. La mise en œuvre du PAP sera bénéfique non seulement pour le quartier de Cessange, mais pour l'ensemble de la ville. Le fait que nous n'ayons pas affaire à de nombreux propriétaires fonciers peut être considéré comme un bon présage pour que la mise en œuvre du projet puisse avancer rapidement. Tous les travaux seront effectués par le promoteur. D'après mes informations, le promoteur a la volonté de mettre en œuvre le projet, nous pouvons donc espérer que les travaux commenceront le plus rapidement possible.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 3) La Ville acquiert de la société *Guddebiery s.a.* plusieurs terrains (« place verte », « place voirie », respectivement « place ») d'une superficie totale de 176,76 ares, situés aux lieux-dits « Geigenberg » et « Im Gutenberg ». Prix: 17.000.000 €. But : mise en œuvre de la phase 3 du PAP « Guddebiery ».
- 4) La Ville cède à la société *Maphi Invest*, à titre gratuit, une parcelle (0,01 are) dans la rue Emile Metz. But : construction d'un trottoir.
- 5) Des particuliers cèdent gratuitement à la Ville une parcelle de terrain (0,03 are) située rue Emile Metz. La Ville cède gratuitement aux particuliers concernés un terrain (0,04 are) situé dans la même rue. But : aménagement du trottoir.
- 6) La société *Limestone City s.à r.l.* cède à titre gratuit à la Ville un terrain (14 centiares) au Fond St Martin. But : régularisation foncière moyennant l'incorporation du terrain cédé dans la voirie publique.
- 7) La société *Twenty50 SCA* cède à titre gratuit à la Ville un terrain (« place de voirie ») (0,30 are) dans la rue de Hesperange. But : régularisation foncière (rue, trottoir).

Les conventions précédentes sont approuvées à l'unanimité.

- 8) La Ville cède à un couple un terrain (« terre labourable ») d'une superficie de 37,60 ares au lieu-dit « Auf Bartringraecht » et plusieurs autres terrains (« pré », resp. « terre labourable ») aux lieux-dits « Beim Moschweiher »,

« Im Mauchenweiher », « Am Rodenbusch » et « In Sporenspruch ». La cession de ces terrains, d'une superficie totale de 609,87 ares, se fait au prix de 4.769.341 €. Le couple en question cède à la Ville deux terrains (« terre labourable ») situés aux lieux-dits « Im Widem » et « Beim Busch » ainsi que plusieurs terrains situés au lieu-dit « Auf der Ronnheck ». La cession de ces terrains d'une superficie totale de 638,80 ares se fait au prix de 10.283.597 €. Il en résulte une soulte en faveur des époux d'un montant de 5.514.256 €. But : réalisation d'infrastructures publiques et d'équipements collectifs, comme p.ex. un centre de remisage du tramway et/ou une piscine municipale.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Notre groupe soutiendra la présente convention. Depuis de longues années, il est question du projet de construction d'une piscine en plein air. Nous avons appris que les terrains cédés à la Ville pourraient se prêter à la réalisation d'un tel projet. Quelles sont les réflexions du collège échevinal à ce sujet ? Des travaux préparatoires sont-ils déjà en cours ?

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Je ne peux que me rallier aux propos de Monsieur le conseiller Benoy. Depuis les années 90, il n'y a plus de piscine publique en plein air sur le territoire de la capitale. Le collège échevinal a exprimé sa volonté de construire à nouveau une piscine publique en plein air. Nous serions donc heureux de pouvoir enfin faire un pas vers cet objectif après neuf longues années. De nombreuses personnes vivant dans la ville de Luxembourg n'ont pas de jardin ou ne peuvent se permettre de partir en vacances. Une piscine publique en plein air pourrait embellir les vacances à la maison. Et comme les étés sont de plus en plus chauds, un rafraîchissement à la piscine en plein air est le bienvenu.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La volonté de disposer à nouveau d'une piscine publique en plein air sur le territoire de la Ville de Luxembourg s'est exprimée non seulement dans la déclaration échevinale actuelle, mais aussi dans celle du collège échevinal précédent – et peut-être déjà dans la déclaration échevinale de son prédécesseur. Je tiens à remercier Monsieur l'échevin Goldschmidt qui, avec beaucoup d'engagement, beaucoup de diplomatie et beaucoup de patience, a réussi à trouver un accord avec les différents propriétaires fonciers. Ce qui est certain, c'est qu'une piscine publique en plein air sera construite sur le site. Nous discuterons ensemble de la forme que prendra cette piscine en temps voulu au sein de la commission des sports.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 9) Résiliation de la convention existante avec *Solina Jongenheem* : par courrier du 8 mai 2024, les associations sans but lucratif *Solina Jongenheem* et *Solina Solidarité Jeunes* ont informé la Ville que l'association *Solina Jongenheem* a repris, depuis novembre 2011, certaines activités de *Solina Jongenheem*, dont notamment le projet « Refuge pour mineurs ». Lesdites associations ont demandé à la Ville de modifier la convention en cours. En lieu et place d'un avenant, le collège échevinal propose de résilier la convention conclue entre la Ville et *Solina Jongenheem* d'un commun accord entre les parties avec effet au 31 octobre 2024 et de signer une nouvelle convention avec *Solina Solidarité Jeunes*, qui reprend le projet « Refuge pour mineurs » à partir du 1^{er} novembre 2024.
- 10) Nouvelle convention conclue entre la Ville et *Solina Solidarité Jeunes* pour la reprise du projet « Refuge pour mineurs » : dans le cadre de ce projet, l'association s'engage à offrir aux jeunes fugeurs un accueil, une

intervention de crise, une médiation immédiate avec le représentant légal du mineur et un hébergement. La convention définit les conditions et les modalités de la participation financière de la Ville au dit projet. La participation financière comprend les loyers et charges locatives (eau, gaz, électricité et combustibles) d'un bâtiment loué par l'association pour le projet concerné, ainsi que le coût d'une assurance « risques locatifs ». Tous les autres coûts liés au projet doivent être supportés par l'association. La convention entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2024.

Madame Sylvia CAMARDA (DP) : Il faut saluer le fait que la Ville soutienne des projets de ce genre. En tant que présidente de la Commission de l'enfance, je me réjouis que la Ville s'engage en faveur des mineurs qui se trouvent dans une situation difficile et qui ont besoin d'un lieu d'accueil où ils peuvent être conseillés et accompagnés, car il est très important d'aider ces jeunes le plus rapidement possible. J'espère que nous pourrions soutenir d'autres projets similaires à l'avenir et que les informations sur le projet parviendront aux personnes concernées, afin qu'elles sachent qu'elles peuvent bénéficier de cette aide.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Il va de soi que notre groupe soutiendra la nouvelle convention avec l'association, même s'il ne ressort pas clairement du document mis à notre disposition qu'il s'agit de la prise en charge de mineurs dans la structure « Péitrusshaus ». Par les temps qui courent, un refuge pour mineurs semble absolument nécessaire.

Le rapport de l'association Solina indique qu'il y a déjà eu une augmentation des demandes en 2020/2021 et que l'association a déjà constaté à ce moment-là que 24 % des jeunes pris en charge se sont ensuite retrouvés à la rue, faute de logement, faute de soutien... Des informations supplémentaires sont disponibles dans le rapport publié sur le site Internet de l'association.

Les documents mis à notre disposition ne contiennent aucune information sur les coûts à charge de la Ville. Serait-il possible d'obtenir des explications supplémentaires à ce sujet ?

Récemment le conseil communal a été appelé à approuver un devis rectifié pour la construction d'une passerelle piétonne et cyclable Cents-Neudorf-Weimershof. Coût estimé actuel : plus de 40 millions d'euros. Le devis rectifié pour le café-restaurant du parc Gasperich est de 7,5 millions d'euros. En additionnant les deux, on arrive à un montant d'environ 50 millions d'euros. Ces fonds sont certes investis dans l'intérêt de la population de la ville de Luxembourg, mais cela soulève tout de même des questions...

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Les deux devis rectifiés que vous venez de mentionner ont été discutés soumis au vote lors de la dernière séance du conseil communal. Ils ne sont pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : J'ai mentionné cette somme car je souhaite qu'autant d'argent soit consacré à des projets sociaux. La Ville investit déjà beaucoup dans des projets sociaux. Il serait bon pour la Ville de soutenir d'autres projets de ce genre, comme l'a d'ailleurs souligné Madame la conseillère Camarda.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La Ville de Luxembourg a la chance de ne pas devoir jouer l'un contre l'autre. Ce ne sont pas les investissements dans un café-restaurant au parc Gasperich qui nous empêcheront de continuer à investir dans des projets sociaux. Et la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes Cents-Neudorf-Weimershof ne fait pas baisser d'un seul euro nos dépenses dans le domaine de l'action sociale. La Ville dispose de suffisamment d'argent

pour soutenir tous les projets qui nous tiennent à cœur. On ne doit pas jouer la culture et la mobilité contre l'action sociale.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : La convention avec *Solina Jongenheem* sera résiliée pour tenir compte du fait que ce projet est en fait géré par *Solina Solidarité Jeunes*. Cette discussion montre que l'argent investi par la Ville dans le domaine social n'est pas toujours perçu et que l'on oublie souvent qu'il y a des jeunes de moins de 18 ans qui se trouvent dans une situation difficile. Dans ce cas précis, il s'agit de mineurs qui ont fugué et qui se trouvent dans une situation générale et sociale instable. Dans la structure « Péitrusshaus », ils peuvent trouver une orientation, des conseils et un encadrement. Il s'agit d'une intervention de crise, et nous ne pouvons que nous réjouir qu'un tel projet soit implanté sur le territoire de la capitale.

La Ville ne participe pas aux frais de personnel. Ces frais sont pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale. La Ville prend en charge les frais de location et les frais d'assurance. Je peux volontiers faire parvenir le montant exact à Madame la conseillère Muller. Le montant est indiqué dans le budget sous « Péitrusshaus ».

Les deux conventions précédentes sont approuvées à l'unanimité.

- 11) Convention réglant la collaboration entre la Ville de Luxembourg et la société anonyme suisse « Meteologix AG » dans le cadre de la mise en œuvre du projet européen « Cityclim » : l'objectif de ce projet est de mieux comprendre le climat urbain afin de saisir l'impact du changement climatique. À cette fin, les parties conviennent d'installer un anémomètre et sept capteurs météorologiques mesurant la température et l'humidité sur huit sites différents mis à disposition par la Ville sur son territoire. En contrepartie, Meteologix fournira à la Ville les données météorologiques enregistrées par ces installations, dont la collecte permettra à la Ville de compléter les données actuelles de suivi du climat urbain. La convention est conclue pour une durée d'une année avec reconduction tacite d'année en année. Meteologix devra s'acquitter d'une redevance annuelle de 5 € (hors TVA) pour chaque installation. Tous les frais généraux liés aux installations et à leur bon fonctionnement sont à la charge de Meteologix.

La convention est approuvée à l'unanimité.

VII. DEVIS DE TRAVAUX

1) Rénovation et transformation de la Cinémathèque

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le projet définitif du bureau *Fabeck Architectes* pour la rénovation et la transformation de la Cinémathèque (17, place du Théâtre). Le coût est estimé à 43.550.258,83 €. Le projet prévoit la rénovation du bâtiment historique, classé patrimoine culturel national, et la construction d'un nouveau bâtiment dans le patio situé entre le bâtiment de la Cinémathèque sis place du Théâtre et le bâtiment sis rue Willy Goergen. Le projet permettra à la Cinémathèque de diversifier ses activités.

Le nouveau bâtiment dénommé LUX, dont la façade sera composée de panneaux en tôle perforée, sera semi-enterré

et aura une toiture végétalisée avec des panneaux photovoltaïques. Il comprendra une deuxième salle de cinéma pouvant accueillir 177 personnes, dont six places pour personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une scène. Le foyer du LUX pourra également être utilisé pour l'exposition d'objets liés au monde du cinéma et pour des réceptions. Les deux bâtiments seront reliés par une liaison souterraine.

Afin de préserver l'intégrité historique du cinéma VOX, comprenant des éléments architecturaux de grande valeur, tels que la cage d'escalier monumentale, les vitraux et les revêtements de sol historiques, les interventions majeures seront évitées dans la mesure du possible. Les modifications majeures se résument à l'ouverture de la façade sud jusqu'au sol, entraînant la suppression des installations sanitaires historiques en contrebas, afin de permettre l'installation d'un ascenseur pour garantir l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite, ainsi que l'abaissement du niveau du sous-sol actuel pour permettre l'exploitation de ce niveau.

Un espace gastronomique avec accès la terrasse de la cour intérieure est aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment existant où se trouvent également l'accueil et la billetterie du cinéma. Le sous-sol comprend une zone de circulation menant aux sanitaires, la connexion à la galerie reliant le bâtiment existant à la nouvelle construction, des locaux de stockage, une cuisine de réchauffe pour l'espace gastronomique et une partie des locaux techniques.

La salle de cinéma existante VOX au premier étage, d'une capacité de 72 personnes, dont 4 places pour les personnes à mobilité réduite, est accessible par l'escalier historique existant ou par le nouvel ascenseur. Le deuxième étage, réservé au personnel ainsi qu'aux invités renommés du milieu, comprend une salle de projection et des bureaux, une kitchenette et un espace de détente.

Le bâtiment donnant sur la rue Willy Goergen sera également rénové et converti en atelier pédagogique, comprenant des locaux sanitaires, espaces de stockage et locaux techniques. L'ensemble du site sera alimenté par un chauffage au gaz.

À l'extérieur, la zone située entre le bâtiment de la rue Willy Goergen et le LUX sera consacrée aux activités pédagogiques, tandis que la zone située entre le VOX et le LUX servira d'extension à l'espace de restauration.

Il est prévu que les travaux commenceront en décembre 2025 et se termineront en février 2029.

Madame Sylvie CAMARDA (DP) : Il s'agit d'un magnifique projet. Ces dernières années, il y a eu un développement impressionnant de l'art cinématographique à Luxembourg-Ville. Des festivals comme le *LuxFilmfest* et *CinEast* ont également lieu à la Cinémathèque, l'un des derniers cinémas au cœur de la capitale. L'offre de la Cinémathèque est très variée. Des activités destinées aux enfants et au jeune public y sont régulièrement organisées. Les activités du samedi et du dimanche sont toujours très fréquentées et connaissent un grand succès. La Cinémathèque collabore avec l'*Orchestre Philharmonique du Luxembourg* ainsi qu'avec d'autres orchestres. Il s'agit d'un lieu où tout le monde se retrouve.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce projet, qui nous a été présenté en commission consultative et qui fait briller nos yeux : le bâtiment existant sera rénové, une deuxième salle de cinéma et un espace de restauration seront ajoutés, et la cour intérieure sera réaménagée. La Cinémathèque sera accessible à tous et attirera un public encore plus large. On a pensé à tout : panneaux photovoltaïques, sanitaires accessibles aux personnes handicapées, salle d'exposition, plantation d'arbres, sonorisation, éclairage, etc. Notre Cinémathèque deviendra un véritable joyau.

La seule question qui se pose est de savoir où la Cinémathèque pourra déménager pendant les travaux. Une collaboration avec le Théâtre des Capucins a déjà été envisagée. Je saluerais que d'autres locaux puissent être trouvés pour que nos festivals ne souffrent pas des travaux. J'espère que ceux-ci avanceront rapidement.

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : Je ne peux que m'associer aux propos de Madame la conseillère Camarda. Il s'agit d'un beau projet, que nous attendons tous depuis longtemps. Mes félicitations aux architectes et mes remerciements pour la présentation intéressante du projet en commission consultative !

Le coût s'élève à 42 millions d'euros. Il s'agit d'un prix élevé, mais d'un point de vue culturel, il est très important de créer un site, respectivement de rénover et d'agrandir ce qui existe déjà afin d'y projeter des films et d'y organiser des festivals et des ateliers. À l'issue des travaux, deux salles de cinéma seront disponibles (177 places, respectivement 72 places), un espace pédagogique et un espace gastronomique. La mise en œuvre du projet permettra de diversifier l'offre et d'organiser d'autres activités parallèlement à la programmation normale.

La rénovation et l'extension se feront dans le respect de la protection du patrimoine architectural, en étroite collaboration avec l'INPA. Il faut également saluer la mise en place d'une installation photovoltaïque, la végétalisation du toit, les nombreux arbres qui seront conservés et le fait que d'autres seront plantés. Le site sera enfin accessible aux personnes à mobilité réduite. De nombreuses réflexions ont été menées pour trouver des solutions adaptées à leurs besoins. Le « bistrot social », qui est actuellement installé dans la cour intérieure du complexe de bâtiments existant, va déménager, mais restera implanté dans la Ville-Haute et trouvera sa nouvelle place à l'ancien emplacement de l'Office social.

On peut cependant regretter que l'organisation de la mobilité douce autour de la place du Théâtre n'ait pas été également prise en compte dans le cadre de ce grand projet. Nous regrettons le fait que les plans pour les travaux de réaménagement prévus dans la zone de cette place ne nous aient pas encore été présentés. Quand ces plans seront-ils présentés ? Il a été question d'un marché couvert. La place se prêterait également à l'organisation de projections de films en plein air. Nous aurions aimé que les plans de réaménagement de la place aient été intégrés dans le projet d'extension de la Cinémathèque.

Les travaux devraient durer trois ans, de 2026 à 2029. D'ici là, la Cinémathèque doit s'organiser de manière à pouvoir continuer à fonctionner sur un autre site pendant les travaux. Une collaboration avec le Théâtre des Capucins a déjà été évoquée. Davantage d'offres en plein air sont également envisagées, mais il faut garder à l'esprit que celles-ci dépendent des conditions météorologiques. Il est donc important de prévoir à l'avance où les activités de la Cinémathèque pourront avoir lieu. Nous sommes conscients du manque de locaux pouvant accueillir des événements culturels. Non seulement la Cinémathèque, mais aussi le Conservatoire, où des travaux auront lieu à peu près au même moment, devront chercher des locaux de remplacement.

Madame Angélique BARTOLINI (CSV) : Nous soutenons pleinement ce projet ambitieux, qui adopte à la fois une démarche de préservation de notre patrimoine historique et une vision résolument tournée vers l'avenir. Elle incarne un engagement fort pour la culture, le développement durable et l'attractivité de notre commune. Ce projet, fruit d'un travail collectif et minutieux, a été mené en concertation avec des partenaires de renom, tels que l'INPA ou l'INRA. Il respecte l'âme historique du bâtiment tout en répondant aux exigences de notre époque. Grâce à une approche équilibrée, des éléments

emblématiques comme la cage d'escalier et les vitraux seront conservés tout en intégrant des innovations indispensables, notamment en termes d'accessibilité et de fonctionnalité. C'est là un bel exemple de la manière dont nous allions le respect de l'histoire et la modernité. Le nouveau bâtiment, avec son toit végétalisé et ses panneaux photovoltaïques, est une avancée marquante vers une architecture durable.

Ce bâtiment est un symbole de notre engagement en faveur de l'environnement et de notre volonté d'intégrer harmonieusement cette nouvelle construction dans le tissu urbain. Avec ses 177 places, la nouvelle salle multifonctionnelle permettra de diversifier l'offre culturelle et de répondre à une demande croissante. Conférences, projections, spectacles, festivals : cette salle sera un lieu où les événements se croiseront, enrichissant ainsi l'offre culturelle et dynamisant la vie locale. Cette deuxième salle est un véritable atout. Elle offre une souplesse indispensable dans la programmation, tout en favorisant l'accueil d'un public diversifié. Cela s'inscrit parfaitement dans notre volonté de faire de notre ville un lieu ouvert, dynamique et inclusif.

Au-delà de l'aspect culturel, ce projet incarne également une vision environnementale forte. Le réaménagement des espaces extérieurs avec l'ajout d'arbres et la création d'un îlot de verdure sont un pas supplémentaire vers notre objectif de rendre la ville plus verte et plus agréable à vivre. Ces nouveaux espaces deviendront des lieux de rencontre où la nature et la culture se rejoindront, apportant aux habitants un environnement plus harmonieux et apaisant.

Enfin, l'importance du septième art dans ce projet ne saurait être sous-estimée. Le cinéma, en tant qu'art universel, occupe une place centrale dans le partage des histoires, des émotions et des cultures. Il convient également de souligner que la Ville souhaite offrir un espace privilégié aux passionnés du septième art, qui ne sont pas nécessairement attirés par les grandes productions à succès telles que les *blockbusters*, mais qui recherchent des œuvres plus ciblées avec des thèmes plus culturels et artistiques.

En soutenant ce projet, nous réaffirmons que la Cinémathèque n'est pas seulement un lieu de projection, mais un véritable lieu de mémoire, d'innovation et de lien social. Elle contribue à transmettre des valeurs, à inspirer les générations futures et à renforcer le sentiment d'appartenance à notre ville. Nous saluons ce projet qui illustre parfaitement notre capacité à allier tradition et modernité, culture et durabilité, au bénéfice de tous nos citoyens. C'est un investissement précieux dans notre patrimoine, dans notre culture et dans l'avenir de notre ville. Nous sommes convaincus qu'une fois achevé, ce projet fera la fierté de tous et contribuera à renforcer l'identité et le rayonnement de notre commune. Nous sommes fiers de soutenir cette initiative ambitieuse qui reflète l'engagement, l'anticipation et les valeurs de notre majorité.

Madame Colette MART (DP) : Je suis heureuse de pouvoir soutenir la rénovation et l'extension de la Cinémathèque, car cette institution culturelle fait partie des contributions plus discrètes, mais très précieuses, à la culture dans la ville de Luxembourg. Il est toujours intéressant de voir des films d'antan qui nous ont impressionnés et touchés dans notre jeunesse, ou encore de vieux chefs-d'œuvre de l'histoire du cinéma, des films qui ont marqué l'histoire, le tout dans un bâtiment historiquement intéressant et plein de charme. En montant le bel escalier ancien, on se sent transporté dans une autre époque. L'installation d'un ascenseur est à saluer expressément, car une institution aussi intéressante et importante doit être accessible à toutes les personnes, y compris aux personnes en fauteuil roulant et à celles qui ont des difficultés à marcher.

Le projet prévoit deux salles de cinéma ainsi qu'une brasserie, de sorte qu'il s'agira d'un lieu de rencontre conçu selon des critères modernes et dans le respect des normes en vigueur, un site intéressant où se mêleront culture, mémoire et convivialité, en plein cœur de la ville. La rénovation de la Cinémathèque valorisera le site de la Place du Théâtre et ses alentours et attirera sans aucun doute davantage de visiteurs. Le site est idéal pour organiser de nouveaux événements, se rencontrer et continuer à animer la ville le soir.

C'est avec une grande conviction que je soutiendrai le projet présenté.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Je voudrais moi aussi me joindre aux félicitations pour ce projet très réussi. Le coût est important, mais il s'agit également d'un projet durable, ce qui justifie l'investissement.

Le problème de trouver des locaux pour que la Cinémathèque puisse continuer à fonctionner pendant les travaux a déjà été mentionné. Nous attendons de plus amples informations sur la manière dont le collège échevinal entend procéder à cet égard.

Il a déjà été mentionné que la Cinémathèque est un joyau au cœur de la ville et que sa rénovation et son extension vont encore accroître son intérêt et son attrait. La ville de Luxembourg comptait de nombreux cinémas, mais leur nombre a diminué dans les années 90 en raison de la forte concurrence (complexe Utopolis). Il reste un grand cinéma multiplexe, un petit cinéma à proximité du Glacis et la Cinémathèque. Cela soulève la question de savoir si l'on ne pourrait pas promouvoir une politique cinématographique dans la ville de Luxembourg dans le sens d'une décentralisation et donner une nouvelle vie à l'un ou l'autre site. La capitale compte aujourd'hui quelque 130.000 habitants. Il y a cependant moins de cinémas qu'à l'époque où elle n'avait que 60.000 habitants – même si je suis conscient du fait qu'il existe aujourd'hui d'autres moyens de regarder des films.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Le choix des noms LUX et VOX pour les deux salles de cinéma - en référence au cinéma parlant - est intéressant. Le décor cinématographique du pavillon LUX reflète la mission de la Cinémathèque de manière intéressante et établit un lien intéressant avec le volet pédagogique du projet. Il est important de développer notre offre culturelle par ce biais et on peut faire un parallèle avec la rénovation de l'auditoire du Conservatoire, où le développement de la programmation est au cœur du projet. Je me réjouis qu'il soit possible d'agrandir la Cinémathèque sur le site de la place du Théâtre, ce qui permettra de maintenir une activité culturelle de qualité dans le centre historique de la ville. En combinaison avec le réaménagement de la place du Théâtre, un lieu de rencontre vivant y verra le jour.

Il est intéressant de voir avec quelle sensibilité ce projet est mis en œuvre dans un contexte historique délicat. Il faut saluer le fait que l'escalier majestueux, les vitraux, la structure de la salle VOX et les céramiques du bâtiment existant soient conservés et mis en valeur par un design subtil. Je salue également le fait que les infrastructures seront à l'avenir accessibles aux personnes à mobilité réduite, sachant que ce n'est pas toujours facile dans les bâtiments historiques. Je tiens à saluer l'initiative de la Direction de l'architecte de la Ville de Luxembourg de concevoir la salle LUX de manière à ce qu'elle ne dépasse pas en hauteur les bâtiments existants, de sorte qu'elle ne porte pas atteinte au paysage urbain et historique protégé par l'Unesco. L'INRA (Institut national de recherche archéologique) a déjà effectué les premières recherches sur les vestiges historiques encore présents. Pendant des siècles, le site a abrité le jardin du couvent des Capucins, il ne faut donc pas s'attendre à trouver des vestiges de bâtiments sous

le sol. Le fort Berlaumont et les portes d'entrée médiévales étaient situés entre la rue Willy Goergen et le boulevard Royal. Si toutefois des éléments importants ne ressortant pas des plans archivés devaient être trouvés, il serait tout à fait possible d'adapter le projet à cette nouvelle donne.

L'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit d'un bâtiment protégé est tout à fait la bienvenue. À cet égard, il convient de rappeler que le projet des Archives municipales à la Place des Bains prévoit déjà l'installation d'une centrale photovoltaïque dans un bâtiment historique. Cela montre qu'il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques même dans des ensembles de bâtiments historiquement délicats. Les Archives municipales et la Cinémathèque peuvent donc être considérées comme des projets pilotes. L'aménagement d'une cour intérieure et la création d'une brasserie, deux éléments qui contribueront à animer davantage le site, sont également à saluer. La rénovation et l'extension de la Cinémathèque contribueront à dynamiser davantage la culture dans le cœur historique de la ville.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Il va de soi que nous soutiendrons également ce projet. La Cinémathèque joue un rôle culturel important. 43 millions d'euros, c'est un prix élevé, mais c'est de l'argent bien investi, car la culture rassemble les gens.

Ce qui nous dérange, c'est que nous votons aujourd'hui sur un projet aussi important sans qu'il n'y ait en même temps un concept de réaménagement et de revalorisation de la place du Théâtre. La question se pose par exemple de savoir à quoi ressemblera à l'avenir l'entrée du parking de la place du Théâtre et où elle sera prévue.

La ville de Luxembourg a eu une grande tradition cinématographique. Les cinémas ont joué un rôle culturel important dans différents quartiers de la ville. Des investissements importants dans la rénovation et l'extension de la Cinémathèque au cœur de la capitale sont importants et justifiés. Ne serait-il pas possible de réfléchir dès maintenant à la possibilité d'implanter des antennes de la Cinémathèque dans d'autres quartiers de la ville dans le cadre de ce projet ? Étant donné que l'exploitant de la brasserie prévue aura aussi une part de responsabilité dans le fait que le site devienne un lieu de rencontre convivial, on peut se demander si la Ville ne ferait pas bien d'inscrire dans le cahier des charges une tarification sociale pour la brasserie.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je suis heureuse d'entendre que le projet est soutenu sur tous les bancs. C'est en effet un très beau projet qui apportera une plus-value à la ville sur tous les plans, notamment sur le plan de la culture et de la convivialité. La nouvelle salle sera une salle multifonctionnelle pouvant être utilisée non seulement pour des projections de films, mais aussi pour d'autres événements.

S'il est assuré que les travaux seront terminés comme prévu début 2029, on peut supposer que nous lancerons l'appel d'offres pour l'exploitation de la brasserie en 2028 et nous inscrirons alors également nos conditions dans le cahier des charges. La convention à conclure avec le candidat retenu sera soumise au vote du conseil communal.

Le parking de la Place du Théâtre n'est pas en bon état. Des travaux importants sont nécessaires. Le collège échevinal a décidé de démolir le parking plutôt que de le rénover sous-sol par sous-sol. Les études sont en cours. Si la démolition est décidée, il y aura ici un grand chantier pendant quelques années. S'attaquer aux deux projets en même temps n'est pas envisageable. Nous utiliserons le temps qui nous reste jusqu'en 2029 pour réaliser au mieux le projet du nouveau parking et le réaménagement de la place du Théâtre. Il est prévu que l'entrée du nouveau parking ne soit plus située sur la place du Théâtre, de sorte que cet espace puisse

également être utilisé pour le réaménagement de la place. Néanmoins, la place du Théâtre devra rester accessible aux voitures. Un parking privé s'y trouve toujours. Le Théâtre des Capucins n'est pas très loin de la Place du Théâtre et les livraisons doivent toujours être assurées. Des études sont en cours pour savoir où placer l'entrée du parking. Une possibilité pourrait être de prévoir l'entrée au niveau du boulevard Ulveling, sous le square Brasseur. Le square Brasseur abrite de vieux arbres, dont un très vieux, et des études approfondies sont donc nécessaires pour s'assurer que cet arbre ne soit pas endommagé. En temps voulu, lorsque les études seront plus avancées, nous serons heureux d'informer la commission consultative compétente des résultats de ces études.

Nous sommes à quatre ans du début de l'année 2029. Pendant ce temps, le parking de la Place du Théâtre continuera à être exploité. L'état du parking nécessite que l'un ou l'autre travail d'entretien soit effectué. La démolition du parking et du bâtiment en surface (entrée et sortie pour les utilisateurs du parking) permettra le réaménagement de toute la Place du Théâtre.

Monsieur le conseiller Philippart a évoqué la possibilité de découvertes archéologiques. Nous sommes prêts à faire face à toute surprise.

L'exploration des possibilités de continuer à assurer le fonctionnement de la Cinémathèque pendant les travaux de rénovation et d'extension est en cours. Une collaboration avec le Théâtre des Capucins est en cours. On peut tout à fait imaginer une utilisation de l'auditoire du Cercle Cité et de l'auditoire Beck. La coopération entre nos institutions est en cours afin de garantir le maintien de l'activité de la Cinémathèque pendant les travaux.

Le projet de mise en œuvre de la rénovation et de la transformation de la Cinémathèque est approuvé à l'unanimité.

2) Rénovation du grand auditoire du Conservatoire

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le projet détaillé définitif concernant la rénovation et la mise en conformité du grand auditoire du Conservatoire de la Ville de Luxembourg. Le projet a été élaboré par le bureau *Christian Bauer & Associés Architectes* en collaboration avec le bureau INCA pour les études scéniques, acoustiques et de sécurité incendie ainsi que le bureau Syntec pour les études d'installations électriques et de HVAC, la coordination générale étant assurée par le bureau INCA. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet à long terme visant la mise en conformité générale du bâtiment et le réaménagement fonctionnel et esthétique des espaces vétustes.

Le projet prévoit le remplacement des sièges et des tapis ainsi que le traitement et la remise en peinture des éléments usés, dont le parquet, les panneaux acoustiques et les structures métalliques, avec pour objectif de donner une image plus contemporaine à l'auditoire tout en respectant l'architecture et l'acoustique de la salle.

Pour améliorer certaines fonctionnalités, un nouveau poste de régie son et lumière ouvert ainsi qu'un espace de projection fermé seront intégrés dans la partie arrière de la salle.

Afin de garantir l'accessibilité des lieux, une nouvelle rampe amovible est prévue devant la scène et dix places supplémentaires pour personnes à mobilité réduite seront intégrées dans l'auditoire.

En ce qui concerne la sécurité générale dans l'auditoire, le projet prévoit des mesures d'amélioration des installations

techniques et du compartimentage coupe-feu, dont notamment le désenfumage de la salle, la détection incendie, l'éclairage des marches et le remplacement des portes d'accès et des vitrages intérieurs.

Le projet comprend également le remplacement des installations existantes d'éclairage, de son et scéniques par des équipements à la pointe du progrès.

Certaines zones annexes liées directement au grand auditorium, comme le foyer avec la garde-robe et les comptoirs et les loges pour les musiciens, feront également l'objet de réaménagements ponctuels afin d'en améliorer les fonctionnalités, ceci dans un esprit esthétique contemporain.

Le devis estimatif est de 11.255.714,49 €. Le devis estimatif de l'avant-projet sommaire prévoyait un montant total de 9.351.248,69 €. La différence entre le devis de l'avant-projet et celui du projet définitif s'explique par un approfondissement du degré de planification. Le système de sonorisation a été perfectionné afin de permettre des enregistrements de haute qualité. Les prix de marché pour la machinerie scénographique ont évolué. Le système de détection incendie dans l'auditorium a été mis à niveau en intégrant une installation de détection incendie silencieuse avec un nombre important de faisceaux lumineux, étant donné que la structure du toit comporte de nombreux supports, structures métalliques et panneaux acoustiques. Les frais d'honoraires ont augmenté au vu de la complexité du projet nécessitant de nombreuses investigations et études préalables.

Les travaux devraient débuter en avril 2025 et s'achever en novembre 2026.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : En 2025 cela fera 40 ans que nous aurons inauguré l'auditorium du Conservatoire. Au fil des années, de nouvelles dispositions ont été prises en matière de sécurité et de confort, de sorte que des adaptations et des travaux de rénovation sont devenus nécessaires.

Madame Sylvia CAMARDA (DP) : L'auditorium a 40 ans, mais il remplit encore bien sa mission. C'est toujours un grand plaisir de s'y produire. Il y a toujours des productions vivantes sur la scène de l'auditorium, où les élèves du Conservatoire ont l'occasion de montrer leur savoir-faire. Il est bon que les sièges et la moquette soient remplacés et que l'auditorium reçoive un aspect plus moderne et plus jeune. Il faut également se féliciter du fait que les régies son et lumière soient mises en avant et que nous atteignons dans ces domaines un niveau reconnu internationalement, ceci également dans le contexte où des artistes de renommée internationale, notamment des musiciens, se produisent fréquemment dans l'auditorium. Un auditorium moderne est également une vitrine pour notre ville et pour l'art qui y est proposé. Il est donc important et bon que la régie trouve désormais sa place au centre de la salle et que les régies son et lumière trouvent également la place qu'elles méritent.

Il est également important de mentionner que l'accessibilité du site sera adaptée aux besoins des personnes à mobilité réduite. L'art rassemble les gens et il est agréable de voir que toute la famille peut venir voir l'enfant ou le petit-enfant sur scène. Il faut également se féliciter de la rénovation des loges des musiciens et du rafraîchissement du foyer. Les briques rouges seront conservées, car elles représentent la signature du bâtiment.

La direction a une vision de l'avenir du Conservatoire. Elle souhaite renforcer les activités événementielles du Conservatoire, prendre contact avec les sociétés musicales locales et les organisateurs nationaux afin de leur offrir la possibilité de se produire gratuitement dans l'auditorium. Il faut saluer le fait que le Conservatoire ait également pour objectif de

rapprocher les gens de l'art et de favoriser la collaboration avec les sociétés de musique et autres organisateurs culturels sur le territoire de la capitale en mettant à leur disposition la scène du Conservatoire.

Pour ce projet également, il s'agit de surmonter la période des travaux et de chercher des locaux de remplacement. Nous avons déjà reçu l'assurance que plusieurs examens pourront avoir lieu au Grand Théâtre et d'autres dans des locaux multifonctionnels (*Tramsschapp*, Centre culturel de Bonnevoie). La coopération entre les différentes institutions et infrastructures est à saluer. Tout cela sonne bien et j'espère que le Conservatoire continuera de bénéficier de notre soutien.

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : Il s'agit en effet d'un projet important et intéressant, que nous attendons depuis longtemps. Le projet nous a été présenté en détail en commission lors d'une réunion qui s'est tenue sur la scène dans l'auditorium du Conservatoire. J'adresse également mes félicitations aux architectes, qui ont abordé l'élaboration du projet de modernisation avec beaucoup de respect et avec l'objectif de conserver l'existant et de l'adapter aux besoins actuels.

L'auditorium a été inauguré en 1984 et fonctionne donc depuis 40 ans. Il est encore en assez bon état, mais nous sommes tous d'accord pour dire qu'une modernisation est indispensable (technique, tapis, sièges...) et que des travaux de rénovation sont nécessaires. Il faut souligner que l'acoustique de l'auditorium est très bonne et qu'il était important pour les architectes et les ingénieurs de conserver cette bonne acoustique. L'orgue dans l'auditorium sera nettoyé. Je me réjouis en particulier que l'auditorium soit rendu accessible aux personnes à mobilité réduite et que le nombre de places qui leur sont réservées soit augmenté (10 places supplémentaires). Le nombre de places assises dans l'auditorium ne change pas. La technique et la sécurité seront adaptées, le système de désenfumage sera amélioré et le foyer, le bar et les sanitaires seront également rénovés. Les matériaux existants qui méritent d'être conservés seront préservés et les nouveaux matériaux seront en harmonie avec eux. Les briques rouges, emblématiques du Conservatoire, seront conservées.

L'auditorium devrait être inutilisable jusqu'en 2026. D'autres salles du Conservatoire pourront être utilisées. Des examens, des spectacles et des concerts pourront être organisés au Grand Théâtre et dans les centres culturels de la ville de Luxembourg. Sachant que le chantier de la Cinémathèque et celui du Conservatoire se chevaucheront en partie, une bonne organisation sera indispensable.

Après l'achèvement des travaux dans l'auditorium, celui-ci sera encore mieux utilisé dans le sens d'une professionnalisation de la programmation. Une commission de la programmation sera mise en place afin d'assurer que les événements qui se déroulent dans l'auditorium restent dans le cadre de l'éthique du Conservatoire.

Les travaux débuteront en 2025 et il est prévu qu'ils s'achèveront en 2026 pour la célébration du 120^e anniversaire du Conservatoire. Nous nous réjouissons de l'inauguration du nouvel auditorium et nous soutiendrons bien entendu le présent projet.

Madame Angélique BARTOLINI (CSV) : Je souhaite aujourd'hui exprimer notre soutien plein et entier à ce projet ambitieux qui concerne notre conservatoire de musique. Cet établissement est une véritable fierté pour notre commune, un symbole fort de notre engagement commun en faveur de la culture et de l'éducation artistique. Le Conservatoire ne cesse de gagner en renommée. Il est aujourd'hui bien plus qu'une simple école de musique, c'est un ambassadeur culturel pour notre ville. La demande croissante pour les cours témoigne

non seulement de l'excellence de l'enseignement dispensé, mais aussi de l'attachement de nos habitants à l'apprentissage musical et à la culture en général. Nous voyons dans ce conservatoire bien plus qu'un lieu d'apprentissage, c'est un espace d'épanouissement personnel et collectif, un lieu de vie où se rencontrent et échangent des personnes de tous âges. Chacun trouve ici un cadre unique pour apprendre, créer et partager des expériences enrichissantes.

Nous saluons également les nombreuses adaptations réalisées par le Conservatoire : modernisation de l'offre pédagogique, adaptation aux évolutions législatives et aux attentes des élèves en proposant des approches innovantes. Investissements matériels : grâce à des efforts significatifs, les infrastructures et les équipements ont été améliorés, offrant des conditions d'apprentissage modernes et optimales. Ces transformations montrent une volonté constante d'améliorer la qualité des services au bénéfice de tous.

Le projet de rénovation de la grande salle du Conservatoire représente une opportunité exceptionnelle pour notre commune. Il permettra d'augmenter la capacité d'accueil afin de répondre à une demande en constante croissance, de développer de nouvelles activités innovantes contribuant à renforcer l'activité et le dynamisme de cet établissement culturel, et d'offrir des conditions d'apprentissage optimales grâce à un environnement modernisé et inspirant, propice à l'épanouissement artistique des élèves. Il permettra également d'intégrer des technologies de pointe, garantissant une acoustique exceptionnelle et une qualité optimale pour le travail des élèves, des professeurs et des artistes.

Ce projet ne se limite pas à une simple rénovation. Il traduit une forte ambition de faire du Conservatoire un lieu d'excellence et de rayonnement pour toute la commune. Il ne s'agit pas seulement d'une réponse à un besoin pratique, mais d'une vision tournée vers l'avenir de notre commune et de ses habitants. Le Conservatoire joue un rôle clé dans la dynamique culturelle et sociale de notre commune. Avec sa programmation artistique riche et variée, il contribue à animer la ville, à rapprocher les générations et à renforcer notre identité collective. C'est un lieu de rencontre où se croisent les cultures, un espace d'intégration et de dialogue qui enrichit notre tissu social. Nous considérons cet engagement comme un investissement dans notre jeunesse, notre culture et notre avenir collectif. Soutenir le Conservatoire, c'est contribuer au rayonnement de notre commune, à son attractivité et à son dynamisme.

Pour conclure, nous invitons tous nos collègues à soutenir ce projet ambitieux. En votant pour l'extension du Conservatoire, nous permettons à cet établissement d'aller encore plus loin dans sa mission d'éducation, de création et de partage. Ce choix dépasse largement le simple soutien à un bâtiment ou à un service. C'est une décision tournée vers l'avenir de notre ville, en faveur de ses habitants et du rayonnement culturel de notre territoire. Cette rénovation offrira également la possibilité d'accueillir les visiteurs dans un cadre mieux adapté, répondant aux standards les plus élevés de confort et de fonctionnalité.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Je m'associe aux propos des intervenantes précédentes. Il ne fait aucun doute qu'une rénovation du Conservatoire après 40 ans soit nécessaire, importante et juste. Un auditoire moderne et bien équipé est également un élément décisif pour la vie culturelle de notre ville. C'est pourquoi notre groupe soutient fermement ce projet. Un auditoire en bon état n'est pas seulement un investissement dans l'infrastructure, mais aussi dans l'âme culturelle de notre ville, qui est nourrie par la musique, le théâtre et l'art.

En outre, nous saluons le fait que des recherches intensives et engagées soient menées pour trouver des solutions

échappatoires permettant de maintenir l'activité culturelle pendant les travaux. Il est important de créer ces possibilités transitoires, afin de continuer à donner de l'espace à la scène musicale de la ville de Luxembourg et à encourager l'expression créative. Nous espérons que le calendrier prévu pourra être respecté. L'objectif doit rester de terminer les travaux en novembre 2026, sachant qu'avec la pénurie actuelle d'espaces pour la musique, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre plus longtemps. Nous ne pouvons donc qu'espérer que le collège échevinal mettra tout en œuvre pour que le calendrier soit respecté. La culture ne doit jamais être négligée.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous nous réjouissons de ce large soutien. Le fait est que des travaux de construction s'accompagnent d'inconvénients. Nous nous organisons pour trouver des solutions de remplacement pour les différents événements. Seule une bonne collaboration avec les écoles situées à proximité du Conservatoire permet de disposer des locaux nécessaires pour accueillir les nombreux élèves qui s'inscrivent et suivent des cours au Conservatoire. Pendant les travaux de rénovation de l'auditoire, nous dépendons de cette collaboration, et nous avons la chance que la direction du Conservatoire ait établi de bonnes relations.

Le projet de mise en œuvre de la rénovation du grand auditoire du Conservatoire est approuvé à l'unanimité.

3) Travaux d'infrastructures dans les rues Albert Calmes, Nicolas Margue, Nicolas Majerus, Alphonse Rupprecht et de Trèves

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 1.845.000 € relatif aux travaux d'infrastructures dans les rues Albert Calmes, Nicolas Margue, Nicolas Majerus, Alphonse Rupprecht et de Trèves. Coût estimé : Le projet prévoit la rénovation et le renforcement des infrastructures, y compris un réaménagement de la surface. Outre plusieurs services de la Ville de Luxembourg, les acteurs externes Creos s.a. (électricité et gaz) et *Post Technologies* sont impliqués dans le projet. La coordination est assurée par le Service Coordination des chantiers (Serco) de la Ville. Un crédit supplémentaire de 50.000 € est à voter par le conseil communal pour l'exercice budgétaire 2024. Le montant restant de 1.795.000 € est à imputer aux articles respectifs du budget extraordinaire des services concernés pour les exercices suivants.

Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) : Je voudrais saisir l'occasion pour faire remarquer que dans le cadre du présent projet, la création d'une liaison cyclable entre l'INS et la passerelle cyclable prévue s'imposerait. À cet effet, le chemin existant derrière le cimetière de Cents devrait être élargi pour permettre la création d'une voie piétonne et d'une voie cyclable séparées.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : L'idée est bonne. Nous allons étudier la proposition avec le service compétent.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

4) Réaménagement de la rue Jean-François Gangler, de la rue Nicolas Martha et de la place Jeanne d'Arc

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 4.472.000 € relatif à l'exécution des travaux de réaménagement de la rue Jean-François Gangler,

de la rue Nicolas Martha et de la place Jeanne d'Arc. Le projet prévoit le renforcement des infrastructures et le réaménagement de la surface. Outre plusieurs services de la Ville de Luxembourg, les acteurs externes Creos s.a. (électricité et gaz) et *Post Technologies* sont impliqués. La coordination est assurée par le Service Coordination des chantiers (Serco) de la Ville. Un crédit de 100.000 € est prévu au budget 2024. Le solde de 4.372.000 € est à imputer aux budgets des exercices suivants.

Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) : Certains citoyens estiment que peu importe le parti pour lequel on vote, au final, tout le monde ferait la même chose. Dans le cas de ce projet, je peux toutefois dire très clairement que le groupe *déi gréng* aurait abordé le projet différemment, tant sur la forme que sur le fond. Il n'y a pas eu de participation citoyenne. Le projet ne met pas non plus la sécurité des enfants au premier plan. Pour ces raisons, nous ne pouvons pas soutenir le projet actuel.

Nous avons discuté avec le personnel enseignant, les parents d'élèves et les habitants du quartier. Personne n'avait connaissance de l'élaboration d'un projet et personne ne pouvait vraiment s'impliquer dans le projet. En commission, il a été fait référence à l'*Apéri'Tour*, où les habitants pouvaient faire part de leurs idées et suggestions. Or, un *Apéri'Tour* ne peut pas être comparé à une participation citoyenne dans le cadre de l'élaboration d'un projet.

En discutant avec les gens, de nombreuses bonnes idées ont été émises. L'une d'entre elles concerne l'entrée du parking, un point dangereux pour les enfants sur le chemin de l'école. L'entrée, qui est adjacente à l'école et qui est en outre utilisée par des automobilistes pour se rendre dans la rue Muller, devrait absolument être déplacée.

La rue Nic Martha devrait être fermée à la circulation de transit au niveau de l'école maternelle afin d'améliorer la sécurité des écoliers. Comme il n'y a pas de garages à cet endroit, il n'y a pas non plus de raison directe pour que quelqu'un y circule en voiture. L'espace disponible pourrait être utilisé pour créer, par exemple, une *tiny forest*, ce qui contribuerait à réduire l'imperméabilisation des sols.

Il existe également quelques commerces à proximité de ladite place. *déi gréng* auraient élargi le trottoir, ce qui aurait contribué à une plus grande convivialité dans le quartier et aurait permis aux établissements d'agrandir leurs terrasses.

Dans la rue Gangler, il est prévu que la rue soit rectiligne. Nous proposons d'alterner les emplacements de stationnement à droite et à gauche de la rue, car un tracé en zigzag ralentit la circulation. La rue Gangler est située derrière la rue Demy Schlechter, où se trouve l'école. Une telle mesure permettrait d'améliorer la sécurité des enfants.

Le groupe *déi gréng* a également proposé l'installation d'un box à vélos à la place Jeanne d'Arc. Lors de l'élaboration du projet, l'occasion de soutenir la mobilité douce a été manquée.

Le personnel enseignant nous a fait savoir que cela poserait un problème si la place n'était pas accessible pendant les travaux, car les enseignants peuvent y garer leur voiture pendant cinq heures en période scolaire. Sur les parkings en bordure de route, ce n'est que trois heures avant de devoir prendre le ticket de stationnement suivant. Comme vous pouvez le constater, il est tout à fait important d'avoir des discussions avec le personnel enseignant, de répondre à leurs besoins. Il est important que nous ayons un bon personnel enseignant et qu'il ne change pas de commune.

Le groupe *déi gréng* ne peut pas soutenir le projet dans son état actuel. Nous demandons au collège échevinal de retirer

le projet, de le retravailler soigneusement et de faire bon usage des 4,5 millions d'euros prévus pour le projet. Rappelons que des modifications ont également été apportées au projet de réaménagement de la rue Gellé, même si le résultat n'est finalement pas si satisfaisant.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Le projet a été présenté et discuté en commission technique. Il a reçu un avis favorable par 9 voix pour, une abstention et 4 voix contre.

De très nombreux citoyens ont participé à l'*Apéri'Tour* mentionné par Monsieur le conseiller Back. Ils ont tous pu faire part de leurs préoccupations, idées et suggestions.

Les emplacements de stationnement sur la place Jeanne d'Arc ont été descellés. Ce parking reste nécessaire, également en raison de la présence du terrain de football situé à proximité.

En commission technique, les services ont souligné qu'un tracé en zigzag dans la rue Gangler entraînerait une visibilité moins bonne et serait donc plus dangereux pour les enfants qu'un tracé droit.

La demande d'installation d'un box à vélos sur la place Jeanne d'Arc n'a pas été formulée lors de l'*Apéri'Tour*. L'installation d'une boîte à vélo n'est donc pas prévue.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Nous partageons la plupart des critiques et demandes formulées par Monsieur le conseiller Back. Un grand nombre des critiques formulées seraient superflues si le collège échevinal avait associé les citoyens à l'élaboration du projet dans le cadre d'une participation citoyenne. J'ai l'impression que nous ne sommes pas d'accord sur ce que doit être la participation citoyenne. J'ai déjà eu cette impression lorsque, lors de la discussion des problèmes du quartier de la Gare, à la proposition de créer un poste de « coordinateur de quartier », il a été répondu qu'un groupe WhatsApp avait déjà été créé. L'initiative des *Apéri'Tours* est à saluer, mais nous avons une idée différente de la participation citoyenne. Une participation citoyenne nécessite une bonne préparation. Les citoyens reçoivent une invitation. Des ateliers peuvent être organisés. Je ne peux pas me rallier à l'argumentation du collège échevinal selon laquelle les *Apéri'Tours* ou la mise en place d'un groupe WhatsApp constitueraient une participation citoyenne. Une participation citoyenne n'oblige pas le collège échevinal à tenir compte de toutes les propositions qui ont été faites. Il ne faut surtout pas faire semblant d'organiser une participation citoyenne avec des événements alibis. Pour les raisons précitées, le groupe *déi Lénk* ne soutiendra pas le projet en question.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Le présent projet d'infrastructure concerne la rue Nic Martha, la rue Gangler et la place Jeanne d'Arc. À la demande de nombreux citoyens ainsi que du personnel enseignant, le collège échevinal a décidé de créer autant d'emplacements de stationnement que possible sur la place Jeanne d'Arc. De nombreuses activités ont lieu aux alentours de cette place et de nombreuses maisons ne disposent pas d'un garage. Lors de l'élaboration du réaménagement d'une rue, des acteurs internes mais aussi externes (p.ex. Creos) sont contactés pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins, qui seront pris en compte dans le projet. En plus des arbres déjà existants, 18 nouveaux arbres seront plantés.

Depuis des années, je participe à des réunions de citoyens. La Ville a pour politique de distribuer des flyers à tous les ménages dans les rues où les travaux de voirie et d'infrastructure affecteront moins de 100 habitants, et d'annoncer également les travaux prévus sur le site Internet de la Ville. Si les travaux concernent plus de 100 habitants, une réunion publique est convoquée. Dans ce contexte, il est important

de noter que souvent, à peine 15 % des citoyens invités participent à une réunion publique.

Dans le cas présent, un *Apéri'Tour* a eu lieu, précédé d'une grande campagne d'information. Environ 250 habitants ont participé à l'*Apéri'Tour*. Ce n'est pas seulement le présent projet qui a été abordé, mais tous les projets qui concernent le quartier. Tous les services de la Ville étaient représentés. Les habitants ont reçu une réponse à chaque question qu'ils ont posée. Les habitants ont pu faire part de leurs questions, préoccupations et suggestions, aussi bien oralement que par écrit. Les questions qui n'ont pas pu être traitées sur place ont été enregistrées par les différents services et seront traitées. Un *Ideation-Lab* a eu lieu ce week-end et les citoyens ont à nouveau pu faire part de leurs préoccupations et suggestions. Je dois donc rejeter fermement l'accusation selon laquelle il y aurait un manque de communication.

Le rapport de la commission consultative est détaillé. *déi gréng* n'étaient en principe pas d'accord avec les objectifs du projet dès le début. Au cours de la discussion menée au sein de la commission, 14 questions ont été posées et 10 propositions ont été formulées, la plupart des questions émanant de *déi gréng*. Toutes les questions ont reçu une réponse. Les raisons pour lesquelles il n'est pas souhaitable d'installer des chicanes dans la rue Gangler ont été expliquées. La faisabilité des différents points a été minutieusement étudiée dans le cadre de l'élaboration du projet.

Je peux assurer à Monsieur le conseiller Wagner, qui n'a plus siégé au conseil communal depuis longtemps, que nous faisons tout pour mener une politique de communication et d'information optimale. Comme je participe régulièrement aux réunions de citoyens, je sais à quel point nos services travaillent consciencieusement et répondent aux questions des citoyens, ainsi qu'aux questions posées en commission. Lorsque les travaux de construction commenceront, d'autres réunions d'information suivront. Des états des lieux seront réalisés. D'autres communes nous envient notre politique d'information méticuleuse. Les citoyens sont impliqués. Le projet est dans l'intérêt de la qualité de vie des riverains.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : S'il y a une commune qui accorde une grande importance à la participation citoyenne et qui cherche le contact avec ses citoyens, c'est bien la Ville de Luxembourg. Au-delà des *Apéri'Tours*, un *Ideation-Lab* a eu lieu vendredi, samedi et dimanche derniers. Cet événement était bien organisé. Les citoyens pouvaient s'inscrire à l'avance pour proposer des projets pour leur quartier. Des représentants de nos services étaient présents pour répondre aux questions et donner des explications aux citoyens. 21 propositions de projets ont été faites, dont une grande partie pourront être intégrées dans nos plans. Même avec la meilleure volonté du monde, je ne vois pas comment on pourrait être plus précis et plus professionnel.

Le projet est approuvé avec le vote contre des représentants des groupes LSAP, déi gréng et déi Lénk.

VIII. URBANISME

1) Modification ponctuelle du PAP « Dernier Sol »

La Ville a été saisie d'un projet de modification ponctuelle du PAP « Dernier Sol » portant sur des fonds situés aux abords du Dernier Sol et de la route de Thionville. Le PAP initial a été adopté par le conseil communal le 1^{er} avril 2019 et approuvé

par le ministère de l'Intérieur le 13 mai 2019. La modification ponctuelle proposée porte sur quatre points :

- la réunion des lots 6 et 8 ;
- la modification de la limite de construction postérieure en sous-sol du lot 6 ;
- la modification de l'article 2.11.3 relatif aux balcons et loggias ;
- pour le lot 6 : la révision de l'article 2.2 relatif au mode d'utilisation du sol et la révision de l'article 2.5.1 relatif aux emplacements de stationnement pour voitures, ceci afin de pouvoir implanter une crèche au rez-de-chaussée du lot en question.

Aucune objection n'a été formulée dans le délai légal de 30 jours. Le ministère de l'Intérieur a informé la Ville que le projet de modification ponctuelle du PAP est conforme aux dispositions de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement du territoire communal et l'urbanisme.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Deux lots sont fusionnés afin de pouvoir y construire une crèche, ce que nous approuvons bien entendu. Ce qui nous dérange cependant, ce sont les emplacements de stationnement « dépose minute ». En commission, nous n'avons pas pu obtenir des informations plus précises au sujet de leur mise en œuvre. On nous a expliqué que cela n'enlève pas la pression sur le stationnement sur la voie publique. Cela soulève la question de savoir si on n'envoie pas un mauvais signal ici. Nous appelons donc le collège échevinal à veiller à ce qu'il n'y ait pas plus, mais moins de pression sur le stationnement public.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Mettre en place des parkings « dépose minute » à proximité d'une crèche est judicieux, puisqu'il s'agit de jeunes enfants amenés par leurs parents le matin. Les conditions météorologiques ne permettent pas d'amener des nourrissons et des jeunes enfants en cargobike toute l'année. Nous veillerons à ce que les emplacements de stationnement mentionnés soient aménagés selon les règles de l'art.

La modification est approuvée à l'unanimité.

2) Modification ponctuelle du PAG concernant le Stade Prince Jean

La Ville propose de procéder à une modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant le site du Stade Prince Jean (64, rue de Strassen). Cette modification vise à :

- reclasser une partie de la « zone d'activités économiques communales type 1 [ECO-c1] » en « zone de bâtiments et équipements publics [BEP] » ;
- réduire la « zone d'aménagement différé [ZAD-SD : ME-09] » ;
- déplacer la « zone de servitude "urbanisation - coulée verte" » suivant la nouvelle limite de la zone [BEP] créée ;
- ajouter les superpositions « Art. 17 » et « Art. 21 » sur le plan.

Le schéma directeur concernant la ZAD ME-09 sera modifié pour tenir compte de la modification prévue. Cette

modification du PAG permettra la réalisation de nouvelles installations sportives dans cette partie non construite du site.

Une évaluation des incidences sur l'environnement (phase 1) a été réalisée et le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a informé la Ville qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'était pas nécessaire. Lors de sa séance du 25 mars 2024, le conseil communal a approuvé la modification ponctuelle susmentionnée de la partie graphique du PAG. Le dossier a été soumis à la Commission d'aménagement du ministère de l'Intérieur et la modification proposée a été déposée à partir du 15 mai 2024 pour une durée de 30 jours pleins à l'Hôtel de Ville, où le public a pu la consulter, et a également été publiée sous forme électronique sur le site internet de la Ville. Une réunion d'information avec la population a été organisée le 21 mai 2024. Aucune objection à la modification susmentionnée n'a été reçue dans le délai légal de 30 jours. La Commission d'aménagement a émis un avis favorable au sujet de la modification.

La modification est approuvée à l'unanimité.

3) Modification ponctuelle du PAP QE concernant le Stade Prince Jean

Dans le cadre d'une modification ponctuelle de la partie graphique du PAG en ce qui concerne le site du Stade Prince Jean à Merl, la partie graphique du PAP 'quartier existant' (QE) doit être modifiée en conséquence. Le dossier a été soumis à la Cellule d'évaluation de la Commission d'aménagement du ministère des Affaires intérieures et la modification proposée a été déposée pendant 30 jours (à partir du 15 mai 2024) à l'Hôtel de Ville, où le public a pu en prendre connaissance. Le dossier a également été publié sur le site internet de la Ville. Aucune objection n'a été formulée. La Cellule d'évaluation n'a pas émis d'observations.

La modification est approuvée à l'unanimité.

4) Modification ponctuelle du PAG concernant le Val des Bons Malades

La Ville se propose de procéder à une modification ponctuelle de la partie graphique du PAG relative à la parcelle sise 13-15, Val des Bons Malades. Il a été constaté qu'une erreur matérielle s'était glissée dans la partie graphique du PAG en vigueur : le classement de la parcelle concernée dans l'ancien PAG dit *Plan Joly* n'avait pas été transposé correctement au nouveau PAG dans la mesure où une partie du fond de la parcelle avait été classée en « zone forestière [FOR] » au lieu de « zone d'habitation 1 [HAB-1] ».

Le bureau d'études *Oeko-Bureau* a été mandaté de réaliser une évaluation des incidences sur l'environnement (phase 1). Le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a informé la Ville qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'était pas nécessaire. C'est ainsi qu'en sa séance du 25 mars 2024, le conseil communal s'est déclaré d'accord avec ladite modification ponctuelle de la partie graphique du PAG.

Le dossier a été soumis à la Commission d'aménagement du Ministère des Affaires intérieures et la modification proposée a été déposée à l'Hôtel de Ville pour consultation pendant 30 jours (à partir du 15 mai 2024). Le dossier a été publié sur

le site Internet de la Ville. Une réunion d'information pour la population a eu lieu le 21 mai 2024 à l'Hôtel de Ville. Aucune objection n'a été formulée. La Commission d'aménagement a émis un avis favorable.

La modification est approuvée à l'unanimité.

5) Modification ponctuelle du PAP QE concernant le Val des Bons Malades

Dans le cadre d'une modification ponctuelle de la partie graphique du PAG en ce qui concerne la parcelle sise 13-15, Val des Bons Malades, la partie graphique du PAP 'quartier existant' doit être adaptée en conséquence. Le dossier a été soumis à la Cellule d'évaluation et la modification proposée a été déposée pendant 30 jours à l'Hôtel de Ville, où le public a pu en prendre connaissance. Le dossier a également été publié sous forme électronique sur le site Internet de la Ville. Aucune objection n'a été déposée et la Cellule d'évaluation n'a émis aucune remarque.

La modification est approuvée à l'unanimité.

6) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 1, rue d'Épernay

Par courrier du 5 août 2024, le Ministre de la Culture a informé la Ville de son intention de classer patrimoine culturel national le bâtiment sis 1, rue d'Épernay (coin rue d'Épernay / rue du Fort Wedell). Le bâtiment a été construit vers 1914 et se caractérise par son architecture Art nouveau. L'extérieur de l'immeuble est bien conservé, y compris les éléments en faïence de la façade. La maison témoigne de l'époque du développement du quartier de la Gare au début du XX^e siècle. L'avis de l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) ne donne aucune indication sur la conservation des éléments intérieurs du bâtiment. Le directeur des Musées de la Ville soutient également la proposition de classement et souligne la rareté des bâtiments Art nouveau sur le territoire de la capitale. Il est proposé au conseil communal d'aviser favorablement le classement du bâtiment comme patrimoine culturel national.

La proposition du Ministère de la Culture est avisée favorablement à l'unanimité.

7) Lotissements de terrains

Les demandes de lotissement de terrains suivantes sont approuvées à l'unanimité :

- 112, rue du Kiem et 93, rue des Carrières : morcellement des parcelles 4/5388 et 1/5580 en vue de la création de deux places à bâtir pouvant accueillir chacune une nouvelle construction et un lot restant ;
- 38 et 40, rue Baudoin : déplacement de la limite cadastrale entre les parcelles 468/6444 et 468/6445 ;
- Rue de la Déportation : morcellement des parcelles 534/8274 et 472/7815 en vue de la création d'une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction, un lot à intégrer dans le domaine public

et deux lots restants qui feront l'objet d'un lotissement ultérieur ;

- Allée des Châtaigniers : morcellement des parcelles 390/5437 et 391/6233 afin de créer trois places à bâtir.

IX. ORGANISATION SCOLAIRE DÉFINITIVE 2024/2025 DU CONSERVATOIRE

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Les présents documents confirment une fois de plus le grand succès que connaît le Conservatoire. Nous nous réjouissons tous de ce succès, même si celui-ci s'accompagne aussi de nouveaux défis.

Madame Sylvia CAMARDA (DP) : Le Conservatoire connaît en effet un grand succès. Des noms comme Ileana Orofino, Anouk Wagener, Elsa Rauchs ou Francesco Schlimé témoignent de la qualité de l'enseignement, et il n'est donc pas étonnant que le Conservatoire connaisse une telle affluence. La liste d'attente est longue. Il me tient à cœur que la Ville aide le Conservatoire à trouver des locaux qui puissent également être utilisés par le Conservatoire, afin que les écoles de musique locales puissent continuer à se développer. J'espère vraiment que la saison prochaine, le problème de la liste d'attente appartienne au passé. L'espoir meurt en dernier.

Je suis heureuse de lire qu'un système de « surveillance » a été mis en place à la fois pour la section Danse et pour la section Formation musicale, c.-à-d. que si un cours est annulé, une prise en charge est prévue pour les élèves. Beaucoup de professeurs mènent une carrière d'artiste professionnel à côté de leur enseignement au Conservatoire. Il est important qu'ils puissent continuer à vivre leur passion, car cela motive également les élèves.

La Maison Michel Rodange à Clausen sera le futur siège administratif des écoles de musique locales. Ces dernières fonctionnent bien et il est important d'en créer d'autres. Le projet de rénovation de l'auditoire, du foyer et des loges du Conservatoire vient d'être approuvé par le conseil communal. Le Conservatoire continuera à fonctionner pendant les travaux. La recherche de locaux de remplacement est en cours. Nous n'avons pas perdu l'espoir de voir le Conservatoire s'agrandir. Ces projets contribueront à améliorer encore la situation du Conservatoire, mais il faut être patient jusqu'à ce que ces projets soient réalisés.

En tant que danseuse, je lis bien entendu toujours le rapport de la section Danse, car il est important pour moi de connaître les besoins du corps enseignant qui travaille jour après jour. Il ressort du rapport des professeurs de danse qu'il fait soit trop chaud, soit trop froid dans plusieurs salles de danse. Lors de la première journée froide que nous avons eue, nous avons répété dans une salle dont la température était de 17 degrés. La direction du Conservatoire fait preuve d'un grand engagement. Le lendemain, le problème de chauffage était résolu et nous avons pu répéter à nouveau à une température agréable. En été, il fait parfois trop chaud dans les salles de danse. J'ai bon espoir que des mesures seront prises pour que les élèves puissent continuer à danser à une température ambiante agréable en été.

Les résultats des examens de la section Danse sont impressionnants et la demande de cours de danse est de plus en plus forte. Nous devrions analyser comment nous pourrions permettre de suivre des cours au Conservatoire aux enfants et aux jeunes qui fréquentent une école avec un calendrier de vacances différent. Les examens de la section Danse auront

lieu cette année au Grand Théâtre, ce qui est une bonne chose. J'espère que les professeurs de danse et de musique auront la possibilité de se produire avec leurs élèves malgré les travaux.

D'après les documents, les inscriptions se sont déroulées de manière quelque peu chaotique - un problème récurrent depuis des années. Bien entendu, tout est fait pour améliorer le processus d'inscription et j'espère que nous n'aurons plus ce problème l'année prochaine. La direction fait de son mieux et ce serait bien que le système fonctionne également.

Le Conservatoire est en constante évolution. La ville de Luxembourg se reflète en quelque sorte « en miniature » dans le Conservatoire. La capitale compte des habitants de 167 nationalités, de sorte qu'il est important que nous répondions aux différents besoins. Je réitère donc mon appel à tout mettre en œuvre pour trouver des locaux disponibles et les mettre à la disposition du Conservatoire.

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : En préambule, je voudrais remercier et féliciter Messieurs Marc Meyers et Serge Bausch, respectivement directeur et directeur adjoint du Conservatoire, ainsi que tous leurs collaborateurs, pour la présentation de l'organisation scolaire définitive 2024/2025 du Conservatoire et pour tout le travail qui y est fait.

Le Conservatoire est victime de son succès, il déborde de toutes parts et la direction et son personnel sont malheureusement de plus en plus essouffés et courent un peu derrière les problèmes. Je ne veux en aucun cas que cette déclaration soit interprétée comme un reproche. Ils font de leur mieux.

La population augmente et de plus en plus d'enfants et de jeunes veulent prendre des cours de musique ou de danse. L'extension du Conservatoire est donc absolument nécessaire. Il y a toujours 2.000 personnes sur la liste d'attente. Le projet de la Maison Michel Rodange avance et l'auditoire du Conservatoire sera rénové, mais cela prend trop de temps.

La nouvelle législation a malheureusement eu un impact sur les procédures de recrutement du personnel. La procédure est difficile et lourde. Le nombre de postes vacants a augmenté en raison d'un changement de génération au sein du corps enseignant. Parallèlement, le Conservatoire doit faire face à une forte demande d'inscriptions. La procédure d'inscription a malheureusement connu de nouveaux problèmes en raison du logiciel. De plus, toutes les données doivent être transmises à l'État, une charge de travail supplémentaire pour l'administration, qui n'était par ailleurs pas au complet. Il est regrettable qu'il y ait encore des problèmes avec le logiciel et qu'il soit toujours difficile pour de nombreux parents d'inscrire leurs enfants.

Malheureusement, la loi ne permet pas le statut de « remplaçant » pour l'année scolaire 2024/2025, de sorte que si un enseignant est absent, il n'est pas possible de faire appel à un remplaçant. Pour les cours de danse, une « surveillance » est certes prévue dans un tel cas, mais il n'y a pas d'enseignant remplaçant pour assurer les cours.

J'ai déjà évoqué les différents projets en cours et qui seront mis en œuvre. Mais il faudra encore attendre longtemps avant qu'ils ne soient achevés. Les problèmes existants ne sont pas nouveaux : le Conservatoire déborde et est victime de son succès. Ne peut-on pas être plus proactif à court terme ? Où peut-on encore trouver des locaux pouvant être utilisés pour des cours de musique et de danse ? Avec qui le Conservatoire pourrait-il encore collaborer pour pouvoir utiliser des locaux supplémentaires ? Récemment, le conseil communal a approuvé un projet concernant un ancien bâtiment scolaire situé avenue du X Septembre. En collaboration avec l'association *United Instruments of Lucilin*, le Conservatoire partagera les locaux de ce bâtiment désaffecté. Des cours et

des ateliers y seront dispensés. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous souhaitons que d'autres projets de ce type voient le jour rapidement et nous appelons donc le collège échevinal à explorer de manière proactive toutes les possibilités et à recenser les bâtiments et locaux vacants sur le territoire de la ville où des cours pourraient être dispensés par le Conservatoire. Comment les nombreux centres culturels sont-ils occupés ? Y a-t-il une possibilité d'y dispenser des cours du Conservatoire ? Je me répète en soulignant que tout ne va pas assez vite pour moi, ce qui est probablement dû à mon « caractère de Fifi Brindacier ».

La construction du Conservatoire a été conçue à l'époque (1981) pour accueillir 1.700 élèves. Aujourd'hui, le Conservatoire compte environ 3.000 élèves, et près de 1.400 élèves fréquentent les écoles de musique locales. Nous ne savons pas tout cela depuis hier. Je siège au conseil communal de la Ville de Luxembourg depuis 2017 et la situation s'aggrave d'année en année. Sans le soutien des écoles situées sur le « Geesseknäppchen », qui mettent à disposition du Conservatoire 12 locaux, la situation serait encore pire. Les classes sont pleines, les cours sont dispensés jusqu'à 22 heures, une situation qui ne favorise pas la qualité de vie des personnes concernées. Nous avons appris qu'un projet de restructuration sera présenté prochainement. Dans ce cadre, le Conservatoire serait d'une part une école, avec la maison mère à Merl et la Maison Michel Rodange en tant que siège des écoles de musique locales, et d'autre part une institution culturelle responsable de projets artistiques et d'événements culturels. Dans le cadre de cette restructuration, il est prévu de créer une commission consultative du Conservatoire qui remplacera l'ancienne Commission de surveillance. Cette commission accompagnera les domaines pédagogiques et artistiques. Une académie pour jeunes talents verra le jour, un concours « 88 Golden Keys » sera lancé, ainsi que le projet pilote avec l'école Gaston Thorn. Les projets et les idées ne manquent pas. Je voudrais demander à la Ville d'aider encore plus M. Meyers et M. Bausch, car nous souhaiterions nous aussi une réduction des listes d'attente. Néanmoins, nous soutiendrons volontiers la présente organisation scolaire définitive 2024/2025 du Conservatoire.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le souhait exprimé par Madame la conseillère Reyland de soutenir encore davantage M. Meyers et M. Bausch ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd. Je ne me souviens pas que nous ayons jamais refusé quoi que ce soit à la direction.

Il est vrai que tout prend beaucoup trop de temps. Nous sommes tous en faveur de la simplification administrative, mais le constat s'impose que la réalité ne correspond pas toujours aux attentes. Par exemple, la direction du Conservatoire a été confrontée à une situation impossible pour le recrutement de personnel de remplacement, et c'est grâce à l'engagement exemplaire de la direction – notamment son intervention auprès du ministère de l'Éducation nationale et du ministère des Affaires intérieures – que nous avons pu avancer sur ce dossier. Si cela ne dépendait que de nous, nous pourrions régler la situation beaucoup plus facilement. Lorsque des professeurs sont absents pour cause de maladie, on ne peut pas simplement annuler les cours, il faut assurer une surveillance. Il a fallu beaucoup d'efforts pour trouver la solution actuelle pour cette année. En outre, le problème se pose – et cela ne vaut pas seulement pour le Conservatoire – que nous avons des difficultés à trouver les personnes requises pour occuper de nombreux postes.

Bien entendu, nous souhaitons nous aussi que les choses aillent plus vite et que nous puissions construire plus rapidement. Tout le monde connaît le projet de construire avec le lycée Gaston Thorn, sur le terrain existant non encore construit, un bâtiment dont les locaux pourraient être utilisés par le lycée pendant les heures de cours et l'après-midi ainsi que les jours où il n'y a pas de cours par le Conservatoire.

Les discussions avec le ministère avaient bien démarré. Il était envisagé que le ministère soit le promoteur, alors que la Ville mettrait le terrain à disposition et serait locataire pour une durée à déterminer. Mais ces discussions ont ensuite été mises en veilleuse parce que la question de la compétence – ministère de l'Éducation nationale ou ministère des Travaux publics – n'était pas réglée, de sorte que les discussions ont stagné pendant près de douze mois. Entre-temps elles ont repris, avec la prémisse inverse, à savoir que la Ville, en tant que propriétaire du terrain, serait le promoteur et l'État le locataire. Nous connaissons tous la lenteur des procédures et savons qu'il faut beaucoup de temps pour que les plans soient prêts et que les appels d'offres publics puissent être lancés. Tout cela ne peut pas se faire du jour au lendemain. En attendant, il faut essayer de trouver des locaux existants qui ne sont pas utilisés à pleine capacité et qui peuvent être utilisés pour les besoins du Conservatoire. Les centres culturels disposent de locaux adaptés, mais sont déjà le plus souvent occupés par les associations locales. Les salles plus grandes ne sont pas très nombreuses. Il y a une salle plus grande au centre culturel Hollerich. Nous allons bien entendu vérifier si, compte tenu du taux d'occupation de cette salle, il y a encore des créneaux horaires pouvant être mis à la disposition du Conservatoire, mais là encore, le taux d'occupation est déjà élevé. Les salles de classe dans les écoles sont occupées. À cela s'ajoute le fait que les salles de classe ont aujourd'hui un aspect différent de celui d'autrefois, qu'elles sont aménagées différemment (avec des coins jeux, etc.), de sorte que toutes les salles de classe ne se prêtent pas à être utilisées à d'autres fins pendant les après-midis sans cours. Nous allons voir où d'autres locaux peuvent être utilisés, et nous organiserons cela au mieux.

Il a été question du grand succès des écoles de musique. Nous devons également être conscients du fait que pour certains élèves des écoles de musique, il s'agira uniquement d'un « éveil à la musique », alors que pour d'autres, la musique deviendra une passion. Ces derniers espèrent tous pouvoir s'inscrire au Conservatoire. Plus nous avons d'élèves dans les écoles de musique – et nous souhaitons bien entendu que de nombreux enfants profitent de l'offre –, plus nous devons être conscients du fait qu'un tiers ou la moitié de ces élèves sont des candidats potentiels pour une place au Conservatoire. Face à la demande croissante, le Conservatoire a déjà été agrandi. La direction a amélioré le Conservatoire de telle sorte que l'école connaît un énorme succès. La Ville soutient la proposition de la direction de procéder à un *splitting* dans la gestion : d'une part le volet de l'école de musique, de danse et des arts de la parole, d'autre part le volet des projets artistiques et des manifestations culturelles.

Le pourcentage des élèves du Conservatoire résidant sur le territoire de la capitale est actuellement de 62,5 %. Chacun peut interpréter ce chiffre comme il le souhaite, mais la situation actuelle s'explique par le fait que les communes voisines font maintenant des efforts plus importants dans ce domaine. Les élèves qui souhaitent faire de la musique leur métier ou pour qui la musique est une passion continueront à vouloir suivre des cours au Conservatoire, une évolution que nous saluons et que nous soutiendrons de notre mieux en ce qui concerne les infrastructures nécessaires à cet effet.

Même avec le meilleur ordinateur, on n'est pas à l'abri des problèmes qui peuvent survenir. Tous les parents ne veulent pas ou ne peuvent pas inscrire leurs enfants en ligne. Pour l'année scolaire 2024/2025, le Conservatoire a reçu 8.000 demandes d'inscription de 5.500 personnes différentes. Si seulement 10 ou 15 % d'entre elles ne sont pas à l'aise avec le système d'inscription en ligne, il y a beaucoup à faire pour aider ces parents, car les enfants ne doivent pas souffrir du fait que leurs parents n'ont peut-être pas accès à un programme informatique de pointe. Nous devrions nous réjouir de ce qui fonctionne bien. Le Conservatoire est une super école, qui est un peu victime de son succès, mais M. Meyers

et M. Bausch, qui assistent à notre discussion, savent qu'ils peuvent compter sur le soutien total du conseil communal. Nous ferons toutefois tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'un certain nombre de choses puissent être mises en route en 2024/2025. Les travaux de la Maison Michel Rodange devraient commencer en septembre 2025 et dureront deux ans. Joyau architectural du quartier de Clausen, le bâtiment en question deviendra le siège de l'administration des écoles de musique.

L'organisation scolaire définitive 2024/2025 du Conservatoire est approuvée à l'unanimité.

X. SUBSIDES EXTRAORDINAIRES

Madame Anne KAIFFER (DP) : Je voudrais demander au collège échevinal de ne pas soumettre au vote aujourd'hui le subside relatif au 50^e anniversaire de l'association « Vie naissante », afin que la commission consultative compétente puisse se pencher à nouveau sur ce point. Il s'agit de la position de l'association vis-à-vis de l'avortement, une information dont la commission ne disposait pas.

Avec le vote contre de Monsieur le conseiller Tom Weidig (ADR), le conseil communal marque son accord pour que la demande de subside de l'association « Vie naissante » soit réexaminée en commission.

Des subsides extraordinaires sont accordés à l'unanimité aux associations suivantes :

L'Académie de Billard de Luxembourg (ABL) Subside extraordinaire pour l'acquisition de matériel pédagogique audiovisuel destiné à l'entraînement à la pratique du billard Carambole dans le cadre de l'activité « Sports pour Tous »	1.744 €
Le Tennis Club Spora Remboursement des frais d'aménagement de WC pour les personnes à mobilité réduite	9.885 €
Racing Union Luxembourg Acquisition d'un logiciel de fonctionnement du tableau marqueur	5.322,10 €
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois BMX Freestyle Flatland European Championchips 2024	35.000 €
Sport a Fräizäit Zéisseng Championnat de cyclocross le 12 janvier 2025	7.500 €
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme CMCM Indoor Meeting le 19 janvier 2025	75.000 €
Les Amis de l'Orgue Subside pour l'organisation d'auditions d'orgue en la Cathédrale de Luxembourg en 2024	3.000 €

FC Voirie-Eaux Subside pour club de sport corporatif	1.500 €
Lampertsberger Syndicat Subside pour le 50 ^e anniversaire	2.200 €
Les Amis de l'Orgue Subside pour le 50 ^e anniversaire	2.200 €
Neutrale Verband Gemeng Lëtzebuerg – NVGL Subside pour l'organisation de diverses manifestations	1.000 €
Centre Culturel Tibétain Subside pour l'organisation de diverses activités culturelles	1.000 €
Bluebird Music Subside pour l'organisation d'une série de concerts	5.500 €
Frënn vun der Festungsgeschicht Lëtzebuerg Subside pour l'organisation du congrès annuel de la « Deutsche Gesellschaft für Festungsforschung » au Musée Dräi Eechelen	2.200 €
Amicale des Anciens des Ecoles Primaires de Limpertsberg Subside pour le 50 ^e anniversaire	2.200 €
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique Subside pour l'organisation du WAG & MAG Luxembourg Open	3.584,80 €
Association luxembourgeoise des médecins en voie de spécialisation – ALMEVS Subside pour l'organisation d'une conférence scientifique « Forum de la Grande Région 2025 »	2.200 €
Entente des Sociétés de l'Ancienne Commune d'Eich Subside pour le dépôt de gerbes le jour de la commémoration nationale	240 €
Association CASA Subside pour la location d'un chalet lors de l'Octave 2024	1.755 €

XI. MOTION POUR L'APAISEMENT EFFICACE DU TRAFIC DEVANT LES ÉCOLES (VOTE)

Madame Emilie COSTANTINI (CSV) : Nous ne pouvons pas soutenir la motion déposée par *déi gréng* dans sa version actuelle, car nous sommes d'avis que la Ville a déjà beaucoup fait dans ce contexte. Je demande au collège échevinal l'autorisation de présenter une nouvelle motion au nom de la majorité DP-CSV.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : La modération du trafic aux abords de nos écoles et sur le chemin de l'école est un sujet important, car il en va de la sécurité des enfants, les usagers de la route les plus vulnérables. Dans le cadre de la

discussion sur l'organisation scolaire, nous avons déposé une motion en ce sens, afin que soient examinées, pour chaque école, les mesures pouvant être prises pour améliorer la situation. Nous ne nions pas le fait qu'un certain nombre de mesures aient déjà été prises, mais nous attirons l'attention sur le fait que d'autres mesures doivent être prises. Dans la motion, nous demandons au collège échevinal de procéder à une analyse en ce sens et de soumettre au conseil communal, dans les 6 mois à venir, des propositions concrètes visant à améliorer la sécurité routière aux abords de nos écoles.

L'insécurité routière aux abords des écoles est l'expression d'une politique générale de mobilité et d'urbanisme erronée. L'augmentation du trafic de transit représente un danger pour les enfants. Il y a aussi des parents qui n'ont pas d'autre possibilité que d'amener leur enfant à l'école en voiture.

La Ville n'a pas profité ces dernières années des différents travaux de voirie et d'infrastructure pour apporter des améliorations. Aujourd'hui, nous avons encore eu un bon exemple : un projet d'un coût de 4,5 millions d'euros a été voté, pour lequel la Ville n'a pas saisi l'opportunité de réduire le trafic de transit aux alentours de l'école maternelle Nic Martha à Bonnevoie par un réaménagement de la voirie. D'autres exemples peuvent être cités (Merl, rue Gellé à Bonnevoie, Cessange, et aussi dans le cadre du projet prévu à Gasperich).

Dans la motion, nous faisons référence aux nombreuses bonnes initiatives prises à l'étranger. Je voudrais rappeler que la ville de Paris a, par exemple, introduit le modèle de la *rue aux enfants* aux abords de plus de 200 écoles. Les efforts de la ville de Paris dans ce sens se poursuivent.

Dans la motion, le collègue échevinal est invité à soumettre au conseil communal, dans un délai de 6 mois, une liste de propositions concrètes visant à ralentir la circulation aux abords des écoles. Nous proposons de créer des zones 30 aux abords des écoles à tous les endroits où cela n'a pas encore été fait. L'existence d'une zone 30 aux abords des écoles est un minimum absolu. Pour qu'une telle zone soit réellement efficace, il faut lutter contre le trafic de transit. Il est possible, par exemple, de mettre en place des interdictions temporaires de circulation et des sens uniques. Des mesures de ce genre auraient pu être prises dans la rue Gellé ainsi que dans la rue Nic Martha, et la rue Batty Weber s'y prêterait également. Là où le trafic de transit persiste, comme à Merl, des mesures supplémentaires doivent être prises, telles que des rétrécissements de la route et des ralentisseurs, afin que la vitesse de 30 km/h soit respectée. L'exemple que j'ai déjà cité aujourd'hui est contre-productif : le revêtement en pavés de l'avenue Gaston Diderich qui incitait les automobilistes à ralentir a été remplacé à hauteur de l'école par un revêtement en macadam lisse. L'aménagement aux abords des passages piétons devrait être tel que le champ de vision soit dégagé et que les enfants ne soient pas masqués par les voitures qui passent ou qui s'arrêtent brièvement.

Nous constatons également régulièrement que les trottoirs aux abords des écoles n'ont pas la largeur nécessaire. Dans ce cas, les trottoirs devraient être élargis afin que deux ou trois enfants puissent y marcher confortablement côte à côte ou que plusieurs personnes puissent se croiser sur le trottoir.

Dans notre motion, nous demandons également que les agents municipaux soient affectés aux endroits où c'est nécessaire. Nous sommes conscients du fait qu'il n'est pas possible d'avoir un agent communal à chaque école, à chaque coin de rue, mais nous constatons aussi que certains agents se trouvent à des croisements où leur présence n'est pas indispensable, puisqu'il y a un feu de signalisation avec un bouton-poussoir, ou que des agents ne se soucient pas, par exemple, des voitures garées à cheval sur des trottoirs. Beaucoup reste à faire.

Il ressort également clairement de notre motion qu'il n'existe pas de solution unique pour toutes les situations. Certaines installations ou réglementations, par exemple des zones 30, devraient se trouver aux alentours de toutes les écoles. Près de certaines écoles, il est possible d'empêcher le trafic de transit, alors que pour d'autres, ce n'est pas possible. Mais partout, des mesures peuvent être prises pour améliorer la sécurité routière.

La discussion que nous avons eue au sein de la commission de la mobilité urbaine et au sein de la commission scolaire était très intéressante. Nous avons reçu beaucoup d'informations et un échange a eu lieu. Il n'a pas été dit que les propositions faites dans la motion n'étaient pas bonnes ou pas réalisables, mais plutôt que les mesures déjà prises par la Ville n'étaient pas suffisamment valorisées. C'est pourquoi j'ai apporté quelques modifications au texte après la réunion de la commission. Le texte de la motion a été adapté en ce sens que nous indiquons que des mesures d'amélioration sont encore nécessaires sur différents trajets scolaires. Nous avons également supprimé la phrase selon laquelle les aménagements récents réalisés à différents endroits ne seraient pas suffisants. De plus, des références à certains projets de la Ville, tels que le Pedibus et les *Kinderstadtteilrahmenpläne*, ont été ajoutées à la motion. J'ai signalé à plusieurs reprises que j'étais disposé à apporter d'autres modifications ou compléments au texte, par exemple en ce qui concerne le délai pour la présentation d'une liste de propositions d'amélioration. Après la réunion de la commission, personne ne m'a contacté avec des propositions d'adaptation.

Je serais heureux que le conseil communal soutienne la motion dans sa version actuelle, sachant que l'objectif est d'améliorer la sécurité routière des enfants aux abords des écoles.

Je dois maintenant constater que la majorité présente une nouvelle motion et qu'elle n'a pas le courage de m'aborder avec des propositions d'adaptation du texte dans l'esprit d'une collaboration constructive.

Je propose que la nouvelle motion présentée par la majorité DP-CSV soit renvoyée, comme d'habitude, à la commission consultative pour une discussion plus approfondie, afin que je puisse à mon tour poser des questions et proposer des amendements.

Motion modifiée du groupe *déi gréng*

« Le Conseil communal,

considérant

- que les enfants sont les usagers de la route les plus vulnérables,
- que malgré des améliorations, un nombre de trajets vers l'école et les alentours des écoles de la Ville de Luxembourg restent dangereux,
- que de nombreuses autres villes montrent comment réaliser un apaisement du trafic de qualité (p.ex. Paris, Vienne...),
- que le guide de l'apaisement de la circulation du ministère de la mobilité développe toutes les mesures nécessaires,

invite le Collège échevinal

- à proposer au courant des prochains 6 mois au conseil communal pour toute école fondamentale de la Ville

de Luxembourg – soit de manière définitive, soit ponctuelle pour tester les mesures proposées:

- une modification en zone 30,
- un apaisement du trafic efficace à savoir:
 - une piétonisation ou une réduction du volume de trafic motorisé, par des mesures telles que des filtres modaux, des sens uniques ou des interdictions de circulation temporaires (lors des débuts et éventuellement les fins des cours scolaires),
 - des mesures afin que la vitesse 30 soit réellement respectée, par des éléments qui obligent les conducteurs à dévier horizontalement (décrochage du gabarit, rétrécissements alternés...) ou verticalement (coussins berlinois, plateaux...),
- un aménagement aux alentours des passages piétons rendant l'arrêt et le stationnement impossible,
- des trottoirs ayant une largeur confortable, afin de garantir le passage de plusieurs personnes sans devoir dévier sur la chaussée,
- la présence d'agents municipaux, formés en la matière, aux passages dangereux lors des débuts et fins de cours scolaires,
- si cela s'avère nécessaire, des zones « Kiss and go » dans une rue adjacente;
- à développer, respectivement relancer les initiatives de la Ville tels que le pédibus ou les *Kinderstadtteilrahmenpläne* ;
- à intensifier la discussion avec les écoles européennes et privées, les lycées et les autres écoles, ainsi que les instances étatiques afin d'y trouver à ces endroits aussi des solutions allant dans le sens des mesures proposées ;
- d'améliorer substantiellement la sensibilisation des parents ;
- de présenter ces propositions avant la décision à la commission scolaire et au conseil communal pour discussion. »

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : L'approche de Monsieur le conseiller Benoy de vouloir apaiser la circulation aux abords des écoles est excellente, mais il s'agit d'une approche qui est moins qu'une demi-approche. Au niveau international, la Ville de Luxembourg a signé des conventions dans lesquelles elle s'engage à créer un espace public inclusif. Cela concerne toutes les personnes vulnérables (personnes à mobilité réduite, personnes âgées...) et pas seulement les enfants, ni seulement les abords des écoles. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons déposer une motion globale, une motion qui procède de manière transversale.

Suite à la discussion en commission, la motion déposée par *déi gréng* mentionne désormais qu'une série de mesures ont déjà été prises. L'énumération n'est toutefois pas exhaustive. La motion présentée par la majorité DP-CSV veut mettre en avant une approche globale et transversale, incluant le cadre réglementaire de l'État ainsi que toutes les études (plan de mobilité, « Guide de l'apaisement du trafic », etc.), et non une motion qui ne mentionne que ceci ou cela. La motion du groupe *déi gréng* est très louable dans son approche, mais ne peut être considérée que comme un travail ponctuel. Je me

permettrai donc de présenter la motion que j'ai déposée avec Madame la conseillère Costantini.

Motion déposée par les groupes DP et CSV

« Motion pour un apaisement du trafic dans tous les quartiers avec une priorité d'apaisement autour des établissements scolaires

Le Conseil communal,

Considérant

- que les enfants, les personnes âgées et PMR sont les usagers de la route les plus vulnérables,
- que des améliorations permanentes sont régulièrement effectuées tant au niveau de l'apaisement du trafic qu'au niveau de l'aménagement de la voirie,
- que le guide de l'apaisement de la circulation, dans sa version actuelle, qui est celle du mois d'août 2023, contient toutes les mesures nécessaires,
- que les directives étatiques en vigueur ont été scrupuleusement respectées,
- que la sécurité des plus vulnérables constitue une priorité absolue,

invite le Collège échevinal

- à poursuivre les efforts entrepris dans le contexte de la reconfiguration de l'espace rue et à poursuivre toutes les mesures mises en œuvre pour l'apaisement de la circulation,
- de mettre en œuvre toutes les mesures découlant du plan de mobilité de la Ville, fixant le cadre pour l'ensemble du territoire urbain,
- de soumettre au conseil communal, pour le premier semestre 2025, les propositions d'apaisement du trafic, conformément aux objectifs retenus dans la déclaration échevinale,
- de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre des projets de réaménagement de la voirie,
- de soutenir davantage les écoles privées dans leurs démarches afin de délester les alentours de leurs établissements du trafic motorisé,
- de procéder, si les gabarits existants du domaine public le permettent, à l'élargissement des trottoirs dans le contexte de réaménagements ou de nouveaux aménagements et d'une amélioration d'éclairage, afin d'améliorer tant le confort que la sécurité des piétons,
- de présenter les conclusions et mesures concrètes du *Kinderstadtplan* (projet en cours), qui sollicite le concours aussi bien des élèves (+/- 1.200) que celui des parents, dès sa finalisation. »

La motion se veut globale et transversale, et intègre donc l'ensemble des préoccupations exprimées par *déi gréng*. J'imagine donc très bien que le groupe *déi gréng* ne puisse pas être contre une approche globale.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : La motion déposée par la majorité DP-CSV vient d'être présentée oralement au conseil communal et nous l'avons maintenant aussi reçue par écrit. Monsieur le conseiller Philippart a souligné à plusieurs

reprises que la motion du DP et du CSV était plus globale que la motion déposée par *déi gréng*. Je n'ai pas l'impression que la motion de *déi gréng* ne soit pas transversale ou holistique. Je pense plutôt qu'elle est en partie plus concrète dans ses propos.

La motion de *déi gréng* a été longuement discutée en commission, des explications complémentaires ont été données et des améliorations ont pu être apportées. À mes yeux, la motion DP-CSV est plus floue dans ses déclarations. D'un point de vue qualitatif, je considère que la motion du groupe *déi gréng* est plus sérieuse. Comme d'habitude, la motion présentée par les groupes DP et CSV devrait être discutée lors d'une prochaine réunion de la commission.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : J'ai écouté très attentivement l'intervention de Monsieur le conseiller Philippart. Il me semble que la motion présentée par les groupes DP et CSV a été rédigée à la hâte à la dernière minute.

Sur le fond, nous sommes tous d'accord : nous voulons tous plus de sécurité dans le trafic, nous voulons la sécurité routière et la mobilité pour nos enfants, pour les personnes à mobilité réduite, pour les parents, pour les personnes âgées, pour tous les piétons à Luxembourg-Ville. La motion DP-CSV veut plus de sécurité routière, veut une approche holistique. Les motions déposées par *déi gréng* et celle déposée par les groupes DP et CSV sont à mon avis complémentaires. Alors pourquoi se disputer ? Ou la majorité revendique-t-elle la paternité de la sécurité dans l'espace public ? N'avons-nous pas affaire à des petits jeux politico-politiciens ? Nous souhaiterions que la majorité soit honnête avec elle-même et que les deux motions soient discutées au sein d'une commission consultative, dans le but de réaliser quelque chose ensemble.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je ne peux que m'étonner des propos de Monsieur le conseiller Boisante. La présente motion DP-CSV a été réalisée sur la base du rapport de la commission qui reprend les discussions qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission du 9 octobre 2024. Lors de la réunion de la commission de la mobilité du 9 octobre, les points cités dans la motion de *déi gréng* ont été discutés un par un et nos services ont donné des explications. Ils ont indiqué dans quelle direction va leur travail et quelles mesures seront encore prises. Si la motion déposée par le groupe *déi gréng* avait été mise au vote en commission, l'avis aurait été négatif. Pour éviter cela, Monsieur le conseiller Benoy a renoncé à un vote et a ensuite apporté plusieurs modifications au texte. La majorité DP-CSV s'est penchée sur ces modifications, mais ne les a pas jugées suffisantes, raison pour laquelle une nouvelle motion a été rédigée sur la base de toutes les informations qui ont été fournies aux membres de la commission. Le contenu de cette nouvelle motion est plus large que celui de la motion du groupe *déi gréng* et qui ne vise pas uniquement la sécurité routière aux abords des écoles.

Ces dernières années, un plan de mobilité a été élaboré, comprenant les mesures que nous souhaitons mettre en œuvre dans les années à venir. Un plan de ville pour les enfants a été élaboré. Dans la déclaration échevinale, nous nous sommes prononcés en faveur d'une réduction du trafic dans les quartiers. Dès que nous aurons discuté de tous ces points dans les moindres détails au sein du collège échevinal, ils seront présentés et discutés au sein d'une commission consultative.

La motion DP-CSV reprend également des points de la motion de *déi gréng*, mais n'est pas négative dans son libellé. La motion du groupe *déi gréng* souligne que de nombreuses autres villes, dont Paris et Vienne, montrent comment obtenir une réduction du trafic. Au cours des derniers mois, je me suis rendu à la fois à Paris et à Vienne. À Paris, il y a en effet de nombreux sites autour des écoles qui ont été fermés à la circulation motorisée. Contrairement à Paris, sur le territoire

de la ville de Luxembourg, de nombreuses écoles sont situées le long de routes nationales. À Vienne, j'ai vu des exemples intéressants d'aménagement différent des rues et j'ai transmis ces suggestions à notre service compétent.

Les nouvelles lignes directrices nationales concernant les mesures de modération du trafic datent d'août 2023. Les directives nationales en vigueur avant août 2023 ont toujours été respectées par nos services. Il n'est pas non plus extrêmement dangereux de se déplacer à pied sur le territoire de la ville de Luxembourg. Il a été expliqué en commission que les trottoirs seront élargis partout où les conditions le permettent.

Je propose au conseil communal de rejeter la motion du groupe *déi gréng* et de soutenir celle déposée par la majorité DP-CSV.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : S'il s'avère que, contrairement à la pratique habituelle, la motion déposée par la majorité est soumise au vote aujourd'hui sans que la commission consultative n'en ait été préalablement saisie, je souhaiterais prendre position. Je constate qu'il y a deux poids deux mesures.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le thème de la sécurité routière est et devrait être au centre de la discussion. Le sujet de la motion du groupe *déi gréng* a été longuement et largement discuté en commission. Tous les points cités dans la motion ont été discutés individuellement. Nos services ont fourni des explications et des informations complémentaires. Suite aux discussions menées en commission, *déi gréng* ont apporté plusieurs modifications à leur motion. La motion élaborée par la majorité DP-CSV se veut plus globale. Le thème reste la sécurité routière.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Il me semble que plusieurs intervenants n'ont pas bien lu la motion de *déi gréng*. Le thème de notre motion est la modération du trafic aux abords des écoles et sur le chemin de l'école. Certes, on peut faire remarquer que la motion ne parle pas aussi des personnes à mobilité réduite ou des personnes âgées. Il est important de garantir la modération du trafic pour ces personnes également, mais notre motion traite spécifiquement de la modération du trafic aux abords des écoles. Je trouve donc étrange que l'on nous fasse ce reproche et que l'on nous accuse de ne pas aborder le thème de la mobilité de manière générale. *déi gréng* soulèvent toujours des questions de nature générale sur la mobilité. Notre motion ne demande pas non plus que les rues aux alentours de toutes les écoles soient fermées à la circulation. Notre motion fait une série de propositions pour apaiser le trafic aux abords des écoles. La motion demande au collège échevinal de prendre des mesures de modération du trafic partout aux abords des écoles, sans toutefois que les mêmes mesures doivent être prises partout, et demande que les propositions soient soumises au conseil communal dans un délai de quelques mois, afin que nous puissions en discuter ensemble. Dans l'intérêt d'une bonne collaboration, j'ai procédé à des adaptations textuelles sur trois points qui avaient été critiqués par la commission et j'ai dit à plusieurs reprises que nous étions ouverts aux propositions et à d'autres adaptations textuelles. Je ne peux m'empêcher d'exprimer ma déception face à l'attitude de mes collègues du DP et du CSV, qui n'ont pas eu la décence et le courage de venir me voir pour que nous travaillions ensemble.

Contrairement à la motion élaborée par la majorité, nos déclarations sont beaucoup plus concrètes. Nous citons les différentes possibilités et demandons que des propositions concrètes nous soient soumises dans les six mois. La motion DP-CSV, en revanche, reste vague dans ses déclarations. Dans l'ensemble, je peux même soutenir ces déclarations, mais cela ne nous fait pas avancer, car aucune proposition concrète

n'est faite. En raison de la manière dont nous sommes traités, nous ne pourrions pas soutenir la motion DP-CSV. Nous nous abstenons lors du vote. J'aurais attendu une approche différente de la part de politiciens adultes. Je trouve très décevant qu'une nouvelle motion ait été annoncée avant même que j'aie pu présenter la motion modifiée du groupe *déi gréng*. J'aurais attendu plus de grandeur de la part de la majorité. On aurait pu nous en parler en commission. On aurait pu au moins venir nous voir la semaine passée ou au plus tard juste avant la réunion d'aujourd'hui pour nous confronter à la motion DP-CSV – une approche que nous avons d'ailleurs toujours adoptée.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : La majorité DP-CSV s'est penchée tant sur la motion initiale que sur la motion adaptée du groupe *déi gréng*. Nous ne pouvons pas être d'accord avec la motion présentée. Je tiens à réfuter fermement le reproche qui nous est fait d'être injustes.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je vais maintenant mettre les deux motions au vote.

La motion présentée par déi gréng (en sa version adaptée) est rejetée avec les voix contre de la majorité DP-CSV et du groupe ADR. Les représentants des groupes déi gréng, LSAP et déi Lénk soutiennent la motion.

La motion présentée par la majorité DP-CSV est approuvée avec une voix contre (ADR) et l'abstention des représentants des groupes déi gréng, LSAP et déi Lénk.

XII. MOTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « FUTURE GENERATION » DE YOUTH AND WORK À LUXEMBOURG-VILLE (PRÉSENTATION)

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La présente motion a été élaborée conjointement par Madame la conseillère Camarda (DP), Madame la conseillère Costantini (CSV) et Monsieur le conseiller Back (*déi gréng*). Madame la conseillère Camarda a dû quitter brièvement la séance pour des raisons personnelles.

Madame Emilie COSTANTINI (CSV) : La motion propose la mise en œuvre du projet pilote *Future Generation* de la société d'impact sociétal (SIS) *Youth and Work* dans la capitale, ceci en collaboration avec le Service Jeunesse et Intervention sociale de la Ville. La mise en œuvre du projet, qui a pour groupe cible 15 jeunes et qui devrait durer six semaines, devrait commencer début 2025.

Motion

« Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg

- considérant l'engagement de la SIS Youth&Work quant à l'accompagnement des jeunes en situation scolaire et sociale difficile ;
- considérant l'exemplaire collaboration de la Ville de Luxembourg avec la SIS Youth&Work au niveau de la politique en faveur de la jeunesse ;
- considérant la présentation du programme „Future Generation” par Youth&Work lors de la réunion de la commission consultative de l'Enfance et de la Jeunesse de la Ville de Luxembourg en date du 19 mars 2024 ;

invite le Collège échevinal

- à réaliser un projet pilote „Future Generation” en collaboration avec le Service Jeunesse et Intervention sociale” de la Ville de Luxembourg au début de l'année 2025 pendant 6 semaines, avec un groupe d'environ 15 jeunes, et à en tirer un bilan ;
- à définir aussi bien la répartition des responsabilités que les personnes de contact du côté du Service Jeunesse et Intervention sociale ;
- à proposer aux jeunes d'approfondir les résultats issus du projet de participation, le forum pour jeunes „Lézt' Discuss” ;
- à présenter à l'issue, le moment venu, les résultats du projet aux membres de la commission consultative de l'Enfance et de la Jeunesse et aux membres du Conseil communal. »

Monsieur Nicolas BACK (*déi gréng*) : Je voudrais rappeler qu'il y a quelques semaines, j'avais déposé une motion très similaire au nom du groupe *déi gréng*. Ma motion était un peu plus vague. J'ai simplement utilisé les moyens dont je dispose en tant que politicien de l'opposition. Je suis heureux de constater que la motion a été bien accueillie, que les choses se sont concrétisées et que la motion est maintenant présentée ensemble avec les collègues de la majorité.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le Service Jeunesse, qui s'est déclaré prêt à mettre en œuvre ce projet. Je suis convaincu que d'autres services y participeraient également. C'est pourquoi j'avais proposé dans ma motion de lancer un vaste appel. J'appelle donc le collège échevinal à veiller, en cas de succès, à ce que des projets similaires puissent être mis en œuvre avec d'autres services dans les années à venir. Je suis convaincu que dans une administration de plus de 4.000 personnes, plus d'un service devrait trouver le temps d'accompagner un groupe de jeunes pendant 6 semaines.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Je remercie Sylvia Camarda, Emilie Costantini et Nicolas Back pour leur motion commune. L'association *Youth and Work*, avec laquelle la Ville collabore depuis de longues années, a présenté le programme *Future Generation* en commission de la jeunesse. L'association fait un travail important : elle essaie de donner aux jeunes les compétences dont ils ont besoin pour progresser dans leur vie professionnelle. Différentes voies sont empruntées. L'originalité du projet réside dans le fait qu'il s'agit d'un groupe de jeunes qui sont accompagnés par un employeur pendant une période déterminée à l'avance (ici 6 semaines).

Dans la motion déposée en premier lieu par le Monsieur le conseiller Back, la Ville était invitée à mettre en œuvre un tel projet en interne. Le premier avis a été négatif, car on craignait que la mise en œuvre du projet – suivi des jeunes, feedback, entretiens, etc. – impliquerait un investissement en temps trop important. Cependant, comme nous avons trouvé le projet intéressant, nous avons décidé de mettre en place un projet pilote au sein du Service Jeunesse. En collaboration avec l'association *Youth and Work*, notre service a travaillé pendant de nombreuses semaines à la préparation du projet. La motion déposée par Monsieur le conseiller Back n'est donc pas demeurée sans effet et est désormais soutenue par une motion commune.

Au sein de la commission de la jeunesse, nous avons non seulement discuté de la possibilité de mettre en œuvre le projet dans d'autres services, mais aussi de la possibilité d'envisager d'autres approches que celle de *Youth and Work*. Le projet de l'atelier « Schläifmillen » a été présenté en commission. Lors d'une prochaine réunion de la commission, nous parlerons du projet « Vélo en Ville ». Ces deux projets sont des projets

précurseurs de la Ville de Luxembourg qui nous permettent d'apporter aux jeunes qui sont encore à la recherche de leur métier ou de leurs compétences professionnelles, des *skills* dont ils ont besoin pour pouvoir évoluer professionnellement.

La motion est approuvée à l'unanimité.

XIII. PLAN DE GESTION DE LA FORÊT DES HOSPICES CIVILS

La décision de la commission administrative des Hospices civils de la Ville de Luxembourg d'approuver le plan de gestion annuel 2025 de la forêt des Hospices civils dans le triage forestier de Lorentzweiler est *avisée favorablement à l'unanimité*.

XIV. OFFICE SOCIAL : CRÉATION D'UN POSTE

La décision du conseil d'administration de l'Office social de créer un poste d'assistant social est *avisée favorablement à l'unanimité*.

XV. AFFAIRES JUDICIAIRES

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le groupe *déi gréng* a déposé une motion concernant la décision de justice rendue la semaine passée dans l'affaire Ville de Luxembourg vs ZUG.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : La décision de justice a confirmé l'avis de la Commission d'accès aux documents dans cette affaire. La commission avait souligné que la Ville devait faire preuve de transparence et qu'il n'y avait aucune raison de ne pas fournir à l'association ZUG les documents relatifs aux passages piétons. Le groupe *déi gréng* a alors déposé une motion, tout en demandant son inscription à l'ordre du jour. Cette motion invite le conseil communal à accepter le jugement rendu et de renoncer à une procédure d'appel, de mettre les différents documents à la disposition du public et d'accorder à l'association ZUG le temps nécessaire pour consulter la base de données en question.

En fait, nous avons pensé que vous prendriez un peu de temps avant de décider si vous feriez appel ou non, afin d'analyser le jugement rendu à tête reposée. Nous avons espéré que le collège échevinal et la majorité DP-CSV reprendraient peu à peu leurs esprits, qu'ils feraient preuve de la transparence nécessaire et qu'ils mettraient les documents demandés à la disposition de leurs concitoyens pour qu'ils puissent les consulter.

L'étude menée il y a trois ans par l'initiative « Zentrum fir urban Gerechtegkeet » (ZUG) avait révélé que 475 passages piétons sur le territoire de la Ville de Luxembourg, donc près d'un tiers de tous les passages piétons sur le territoire de la capitale, ne seraient pas conformes aux dispositions légales. La Ville de Luxembourg n'était pas de cet avis, mais n'était pas prête à divulguer les résultats de son analyse. L'initiative ZUG s'est alors adressée à la Commission d'accès aux documents.

La commission a confirmé le point de vue de ZUG. La décision de justice rendue confirme l'avis de ladite commission.

Nous profitons de l'occasion pour remercier les représentants de ZUG pour leur grand engagement dans le noble but d'obtenir une plus grande sécurité pour les piétons. Nous en revenons donc au thème de la discussion précédente, où la majorité estime que tout est déjà parfait dans la ville de Luxembourg. Nous pensons qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la sécurité des piétons, des enfants et aussi des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées. La majorité devrait enfin revenir à la raison, accepter le jugement rendu, ne pas interjeter appel, faire preuve de transparence et ouvrir à la consultation les documents de l'étude menée par la Ville. Beaucoup de temps s'est écoulé et beaucoup d'argent des contribuables a été dépensé pour financer les frais de justice. Au lieu de cela, la Ville devrait consacrer son énergie à mieux assurer la sécurité routière des piétons.

Pas plus tard que cet après-midi, les conseillers communaux ont reçu une lettre de l'initiative ZUG. Le collège échevinal avait annoncé qu'il s'assiérait autour d'une table avec les représentants de cette initiative. Dans cette affaire, il ne suffit pas de s'asseoir ensemble autour d'une table et d'entamer des discussions. La Ville devrait faire preuve de transparence dans la gestion de ses documents – aussi d'une manière générale –, les soumettre à la consultation et prendre le demandeur au sérieux. D'où notre appel à ne pas faire appel et à mettre les documents mentionnés à la disposition du public pour consultation.

Motion concernant les suites à donner aux documents de ZUG sur les passages piétons de la Ville de Luxembourg

« Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

considérant

- qu'en 2021, le groupe de citoyen.ne.s ZUG (*Zentrum fir urban Gerechtegkeet*) a analysé les passages piétons de la Ville de Luxembourg pour en conclure que 475 passages, soit 27 % seraient dangereux et non conformes au code de la route ;
- que le Collège échevinal ayant refusé la demande de ZUG de rendre publique cette analyse, malgré un avis favorable de la Commission d'accès aux documents en 2022, l'association ZUG a fait recours contre cette décision devant le tribunal administratif ;
- que dans son jugement du 11 novembre 2024, le tribunal administratif statue que la Ville de Luxembourg doit transmettre à l'association ZUG le document « Note relative aux dangers auxquels les piétons seraient supposément exposés d'après l'article publié dans le quotidien *Luxemburger Wort*, daté du 10 novembre 2021, ainsi que le plan intitulé « Audit passages piétons 2021 - VdL vs ZUG - plan de situation » ;
- que par ailleurs, la Ville de Luxembourg doit permettre aux demandeurs de consulter la base de données géographiques de l'administration communale de la Ville de Luxembourg sur place, afin de pouvoir prendre connaissance des informations y enregistrées en relation avec « [...] les trottoirs, les marquages sur la route et les places de parking [...] » et ceci pour 8 heures, sauf accord contraire des parties ;

décide

- d'accepter le jugement du tribunal administratif et de ne pas introduire de recours contre le jugement ;

- de mettre à disposition au public tous les documents en question ;
- d'accorder à ZUG le temps nécessaire de consulter la base de données concernée. »

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je tiens à préciser que nous n'avons pas aujourd'hui de discussion sur la sécurité des passages piétons, mais que le conseil communal est appelé à prendre position sur la décision du collège échevinal de faire appel du jugement rendu. Nous n'avons pas attendu l'initiative ZUG pour rendre nos rues et nos passages piétons aussi sûrs que possible. Le groupe *déi gréng* connaît bien notre service compétent et sait que ce dernier s'y emploie jour après jour. La Ville continuera à travailler pour rendre non seulement les passages piétons, mais aussi nos rues aussi sûres que possible.

Dans cette affaire judiciaire, il s'agit pour la Ville et pour l'initiative ZUG d'une question de principe. Il est important que la clarté soit faite. Le 28 avril 2022, j'ai reçu - avec Monsieur l'échevin Patrick Goldschmidt - les représentants de ZUG à l'Hôtel de Ville. ZUG a parlé de plus de 400 passages piétons qui ne seraient pas conformes aux normes en vigueur. Notre service a vu les choses différemment. J'ai proposé à ZUG de nous asseoir ensemble autour d'une table, de passer en revue les différents points et de leur expliquer pourquoi l'analyse de notre service était différente de celle de ZUG. L'initiative ZUG a refusé cette offre, arguant qu'il s'agissait pour elle d'une question de principe d'avoir accès à un document interne de la Ville. Le document en question est une note du service concerné au collège échevinal. Dans le jugement, il est explicitement indiqué que la Ville a proposé trois dates de rencontre à l'initiative ZUG, mais que celle-ci n'a accepté aucune de ces dates.

Il s'agit de clarifier les questions suivantes : Qu'entend-on par document interne et jusqu'où va la confidentialité des délibérations internes du collège échevinal ? Dans son argumentation, la Ville se réfère à la circulaire du ministère de l'Intérieur adressée à toutes les communes concernant la mise en application pratique de la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte. À la Chambre des députés, les députés DP et CSV ont approuvé cette loi. L'article 1 énumère les documents exclus du droit d'accès, dont « les documents relatifs à un secret ou une confidentialité, protégés par la loi » (point 6). Les délibérations du collège échevinal sont protégées par la loi du 14 septembre 2018. L'article 7 dispose que « la demande de communication peut être refusée si la demande concerne [...] des communications internes ». Il s'agit maintenant de clarifier ce que l'on entend exactement par document interne. Jusqu'où va la confidentialité des consultations internes ? En raison de la complexité du texte de loi, la ministre Taina Bofferding a, à juste titre, adressé une circulaire aux communes le 4 décembre 2018, et il y est clairement indiqué « Vu qu'il s'avère toutefois nécessaire de protéger certains intérêts publics ou privés fondamentaux, ce principe d'ouverture connaît des exceptions. Ainsi sont par exemple exclus du droit d'accès les documents relatifs à la sûreté publique, au droit de propriété intellectuelle ou au secret protégé par la loi. Tel est par exemple le cas des délibérations du collège échevinal qui se tiennent en application de la loi communale à huis clos. Ceci vaut également, le cas échéant, pour les documents et dossiers qui se rattachent aux délibérations du collège échevinal. » Le texte est clair et précis.

Le collège échevinal est saisi en interne des documents les plus divers, et il est tout à fait normal que les avis puissent diverger au sein des services. Si l'on en arrive au point où tous les documents peuvent être remis publiquement « sur première demande », je suis certaine que nos fonctionnaires

n'écriront plus grand-chose dans leurs notes au collège échevinal.

En ce qui concerne la sécurité de nos rues et des passages piétons, il est évident que nous travaillons dans ce sens. En décembre 2021, nous avons pris position en commission et donné des explications sur tous les points. Il s'agit ici d'une question de principe. Devant le tribunal, notre avocat a évoqué le fait que l'administration communale doit avoir « le droit au brouillon ». De son côté, le tribunal a soutenu que le contenu d'une circulaire ministérielle adressée aux communes ne s'imposait pas au tribunal comme base juridique. Dans sa démarche, la Ville s'est appuyée sur la circulaire du ministère de l'Intérieur. Il s'agit de questions de principe qui doivent absolument être clarifiées. C'est pourquoi il est de notre devoir de faire appel afin que la situation soit clarifiée. Comment une administration peut-elle fonctionner si tout ce que nos fonctionnaires écrivent un jour peut être immédiatement publié à la demande de l'extérieur ?

Étant donné que nous voulons de la clarté, nous proposons au conseil communal d'autoriser le collège échevinal à faire appel dans cette affaire.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Merci beaucoup pour ces explications détaillées. Pour nous, la question est également la suivante : quelle image la Ville de Luxembourg donne-t-elle d'elle-même lorsqu'elle dit qu'elle ne veut pas permettre la consultation de certains documents en raison d'une question de principe ? Il s'agit d'un document de trois pages. Rendre ce document public serait un signal dans le sens d'une politique transparente. Il ne fait aucun doute que l'anonymat des fonctionnaires, l'intégrité et divers processus internes doivent être préservés. Dans la mesure où des noms sont cités dans le document susmentionné, ce dernier pourrait être publié sans nom. Je partage l'avis selon lequel il est important de clarifier les questions de principe mentionnées. L'image que la Ville devrait donner d'elle-même devrait être celle d'une transparence à 100 %.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je déduis de l'intervention de Monsieur le conseiller Boisante qu'il a compris notre préoccupation sur la question du principe. Dans sa lettre, l'initiative ZUG avait demandé non seulement l'accès au document susmentionné, mais aussi à la base de données géographique de la Ville de Luxembourg. Il faut savoir que cette base de données ne contient pas seulement des informations sur l'emplacement des passages piétons, mais aussi de nombreuses autres données. Dans son arrêt, le tribunal retient que des données ayant trait à la sécurité publique ne peuvent pas être rendus publics. C'est important, notamment pour éviter des attentats comme ceux qui ont frappé le réseau ferroviaire français il y a quelques mois. La Ville n'a rien à cacher : tous les conseillers communaux ont le droit de consulter les discussions et les décisions du collège échevinal, mais pas les personnes extérieures. C'est ce que prévoit la loi. Je tiens à faire remarquer que les résultats des études réalisées par la Ville sont accessibles au grand public.

Je renvoie à nouveau aux passages de la loi que j'ai cités. Vous comprendrez que je ne pourrai pas exposer aujourd'hui tous les arguments que nous allons invoquer dans le cadre de la procédure d'appel. Dans son argumentation, le tribunal indique que la Ville aurait dû développer davantage les raisons pour lesquelles elle ne souhaite pas communiquer le document. Si nous le faisons, nous devrions citer les noms des personnes qui ont pris position dans la note du service, et c'est précisément ce que nous ne voulons pas faire, car il s'agit de protéger les intérêts de ces personnes. Nous voulons que nos fonctionnaires puissent travailler en toute sérénité et que personne n'ait à craindre d'être poursuivi en justice par des personnes extérieures parce qu'il a écrit telle ou telle chose dans une note.

Nous voulons de la clarté, de sorte nous proposons au conseil communal d'autoriser le collège échevinal à faire appel de la décision rendue.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : La législation énumère ce qu'une administration communale peut ou ne peut pas publier. La Commission d'accès aux documents a pour mission de définir le degré de confidentialité et les modalités de consultation d'un document.

Notons au passage que notre groupe n'a pas soutenu la loi de 2018 précitée, car nous la trouvons trop restrictive.

La législation peut prévoir le noircissement des noms dans un document destiné à être publié. Il devrait donc tout à fait être possible de publier des documents sans les noms.

Dans le cas présent, le tribunal administratif a donné raison à l'initiative ZUG, et je doute que la Ville fasse bien d'interjeter appel. Je me souviens d'une affaire où M. Clement avait intenté une action en justice dans le cadre d'une convention signée entre l'État et RTL. Le tribunal administratif a statué en défaveur de M. Clement, mais la Cour constitutionnelle lui a ensuite donné raison.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : L'espoir meurt donc en dernier.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Dans le cas présent, nous sommes confrontés à une surinterprétation de la part du collège échevinal. Nous pourrions peut-être convoquer une réunion de la commission consultative compétente « à huis clos », afin d'y mener une discussion approfondie. Il faudrait également parler de l'accès des membres du conseil communal aux documents - où il existe à mon avis une zone grise - avant que la Ville ne fasse appel. Comme je suis d'avis que la Ville perdra ce procès, je ne soutiendrai pas la proposition du collège échevinal d'interjeter appel.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : J'estime que les arguments exposés à plusieurs reprises par Madame le bourgmestre ne font aucun sens. Il va de soi que les délibérations du collège échevinal doivent être confidentielles. Mais ce n'est pas le sujet ici. Il s'agit plutôt d'une consultation de la banque de données et je ne vois aucun problème à ce qu'on puisse la consulter. Nous lisons que des experts du service ont analysé les données. Je suppose qu'ils ont travaillé de manière rationnelle. Puisqu'il s'agit d'une analyse, la question se pose de savoir pourquoi elle ne devrait pas être publiée. Les noms des auteurs de l'analyse pourraient être noircis en cas de publication. Ni les données ni le rapport ne font partie des délibérations du collège échevinal.

Je ne soutiendrai pas la proposition du collège échevinal de faire appel de la décision rendue et je conseille au collège échevinal d'y renoncer.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous voulons de la clarté. C'est pourquoi nous proposons au conseil

communal d'autoriser le collège échevinal à faire appel de la décision rendue. La motion déposée par *deï gréng* est donc superflue.

Avec les voix des représentants des groupes DP et CSV, le conseil communal autorise le collège échevinal à faire appel du jugement rendu par le Tribunal administratif dans l'affaire Ville de Luxembourg vs. ZUG. Les représentants des groupes déi gréng, LSAP, déi Lénk et ADR ont voté contre.

Le conseil communal autorise le collège échevinal à clôturer une procédure judiciaire contre la Société nationale des Chemins de fer luxembourgeois.

XVI. CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTES

Le conseil communal est appelé à approuver la création de postes dans les services suivants :

- Service Architecte Maintenance (2 postes)
- Service Circulation (3 postes)
- Service Communication et Relations publiques (3 postes)
- Service Eaux (1 poste)
- Service Finances (1 poste)
- Les 2 Musées de la Ville (2 postes)
- Service Parcs (1 poste).

Le conseil communal est appelé à approuver la suppression de postes dans les services suivants :

- Service Architecte Maintenance (1 poste)
- Service Communication et Relations publiques (3 postes)
- Service Eaux (1 poste)
- Service Finances (2 postes)
- Les 2 Musées de la Ville (1 poste)
- Service Parcs (1 poste).

Le conseil communal marque son accord à l'unanimité

